26e ANNÉE — 1877

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — DOUZIÈME ANNÉE

Nº 1. 15 Janvier 1877



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F.-Brokhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1877

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

1er janvier 1877.

Avec l'année qui vient de finir s'achève pour nous un cycle de travaux persévéramment poursuivis durant un quart de siècle, avec le concours de collaborateurs aimés, dont quelques-uns, les plus doctes, les meilleurs, nous ont déjà précédés dans l'éternel repos. Le vide laissé dans nos rangs par des hommes tels que Christian Bartholmèss, Eug. Haag, Francis Waddington, Ath. Coquerel fils, est de ceux qui ne sont jamais remplis. Il nous est doux de continuer l'œuvre qui leur doit tant, et d'ajouter quelques pierres taillées dans le roc et polies avec soin, à l'édifice de filiale piété que couronneront d'autres mains.

Un important changement marque l'entrée de la nouvelle période que nous aimons à rêver active et féconde. Quand notre Société se constitua en 1852, sous l'heureuse initiative de M. Ch. Read, son premier président, et décida la publication d'un *Bulletin* mensuel, elle choisit pour imprimeur M. Marc Ducloux, dont la mémoire est restée chère à ceux qui l'ont connu. Sa mort fut notre premier deuil. Il eut pour successeur M. Ch. Meyrueis, avec lequel nous avons entretenu, durant vingt-trois ans, les plus agréables rapports fondés sur une parfaite harmonie de vues. Aussi n'est-ce pas sans tristesse que

nous avons appris la retraite prématurée du coreligionnaire et de l'ami qui, par un dévouement constant dans les bons et les mauvais jours, s'était comme identifié à notre œuvre historique. Notre président, M. Fernand de Schickler, a été l'interprète de nos sentiments, quand il a exprimé, dans la séance du 14 novembre dernier, le regret de voir disparaître une imprimerie protestante qui a rendu et pouvait rendre encore de précieux services à notre Église. Dans la même séance d'unanimes remercîments ont été votés au digne prote de M. Meyrueis, M. Alph. Levray, qui, durant plus de vingt ans, a consacré les soins les plus dévoués et les plus éclairés au *Bulletin*. Ce nous est une consolation de savoir que son zèle et son expérience sont utilement employés ailleurs.

Le choix d'une nouvelle imprimerie répondant aux convenances d'une société telle que la nôtre, n'était pas sans difficultés. Nous croyons les avoir heureusement résolues en confiant l'impression du *Bulletin* à M. Émile Martinet, qui occupe un rang si distingué dans la typographie parisienne. L'établissement fondé par lui à Puteaux, sous le patronage d'un comité protestant, avait un titre spécial à nos sympathies. Dans un vaste atelier, dont rien ne trouble le recueillement presque religieux, et où pénètrent à flots l'air, la lumière, cinquante-huit jeunes filles, appartenant à notre culte, exercent, non sans succès, l'art des Estienne et des de Tournes, et acquièrent par leur travail quotidien un pécule sagement réservé pour l'avenir. Hors de l'atelier, ce n'est plus qu'une famille dirigée par deux diaconesses, et recevant l'instruction religieuse du zélé pasteur de la paroisse.

Nous n'avons pu visiter sans un vif intérêt l'atelier de Puteaux : il nous a paru qu'il y avait une sorte d'harmonie préétablie entre son personnel tout protestant et la composition d'un recueil consacré à l'histoire du protestantisme français. Ces beaux noms de Calvin, Coligny, Mornay, Jeanne d'Albret, Anne de Rohan, et tant d'autres que nous rencontrons à chaque pas dans nos études, et qui se lient à nos infortunes

comme à nos gloires, deviendront ainsi familiers à cette portion de notre jeunesse si digne d'encouragements. Le culte des souvenirs, qui est pour nous un devoir, sera pour elle une vertu. Ainsi, nous contribuerons pour notre part à réaliser l'évangélique programme inscrit sur le mur de l'atelier, comme la formule d'un idéal qui s'impose également à l'écrivain et à l'humble ouvrière : « Que toutes les choses qui sont véritables, toutes celles qui sont honnêtes, justes, pures, aimables, de bonne réputation, où il y a quelque vertu, et qui sont dignes de louange, occupent vos pensées! »

J. B.

P.-S. Le Bulletin publiera dans ses prochains numéros la suite de *Jean Macard : un an de ministère à Paris, sous Henri II*, ainsi que des *Études historiques* de MM. le comte Jules Delaborde, Gaufrès, Ch. Paillard, lauréat de l'Institut, etc... La Rédaction tient en réserve une ample moisson de documents inédits sur divers points de notre histoire dans les trois derniers siècles.

ETUDES HISTORIQUES

UNE MISSION D'ANTOINE DE PONS A LA COUR DE FRANCE (1539)

L'année 1536 avait été marquée par de grandes épreuves pour la duchesse de Ferrare. Elle vit alors s'éloigner Calvin et Marot, qui représentaient pour elle ce que la France avait de meilleur. Elle dut se séparer de son ancienne gouvernante, madame de Soubise, qui personnifiait les plus doux souvenirs de sa jeunesse, et dont le départ fut un vrai déchirement. On en peut juger par ces lignes de Marco Pio, seigneur de Carpi, au cardinal Gonzague : « Depuis que madame de Soubise est partie, madame la duchesse n'a plus paru en public, ni n'a mis les pieds dehors, excepté dans un petit cabinet où elle est servie par ses demoiselles d'honneur, et où personne n'est admis à la voir. Ses enfants sont si beaux, gracieux et charmants que rien plus (1). »

Ce passage en dit beaucoup, dans son expressive brièveté, sur la situation de la duchesse isolée dans une cour étrangère, et ne trouvant de consolation aux chagrins les plus intimes, ceux qui naissent du désaccord des croyances, que dans les soins donnés à l'éducation de ses enfants. Une mission secrète confiée deux ans après (février 1539) au chevalier d'honneur de la duchesse, Antoine de Pons, comte de Marennes, prouve qu'à cette date les mésintelligences entre le duc Hercule II et sa femme étaient loin d'être dissipées. A vrai dire, depuis la crise de 1536, malgré son apparente soumission aux volontés de Fran-

(1) « Li figlivoli sono tanto belli, piacevoli, et galantiche che più non si potria desiderare. » Lettre du 5 avril 1536. Archives de Mantoue.

çois I[er] itérativement exprimées, le duc n'avait qu'un désir, éloigner les dames françaises qui formaient une cour, très-austère d'esprit, dans sa propre cour, pour y substituer des dames italiennes choisies par lui et à l'abri de tout soupçon d'hétérodoxie. Il insistait sur ce point auprès de son royal beau-frère et du connétable de Montmorency, plus enclins à se laisser guider dans cette délicate question, par des considérations politiques que par des scrupules religieux. Le renvoi des dames françaises qui composaient la maison de madame Renée, et qu'avait désignées le roi lui-même, eût paru un grave échec pour le monarque français dans la seule cour d'Italie directement soumise à son influence. Pouvait-il abandonner sa belle-sœur sans défense dans l'exil qu'elle avait accepté comme un douloureux sacrifice? La reine de Navarre, toute-puissante sur l'esprit de son frère, ne cessait de lui répéter qu'un tel acte serait moins une abdication qu'une trahison. Elle n'aimait pas le duc de Ferrare, depuis surtout que par crainte de se compromettre aux yeux de Charles-Quint, il avait interdit à sa femme le voyage de Lyon où se trouvait la cour, et résisté aux plus touchantes prières de la jeune reine d'Écosse, Madeleine de France, partant, non sans regrets, pour le lointain royaume où l'attendait une mort prématurée. Marguerite s'en souvenait, et son hostilité persévérante, armée d'un charme irrésistible, ne laissait pas échapper une occasion de desservir le duc auprès de François I[er]. Ses manéges n'avaient point échappé au très-habile agent ferrarais Jérôme Feruffini, qui dans une dépêche à Hercule II, du 15 août 1537, s'exprimait ainsi : « Votre Altesse n'a pas ici de plus grand ennemi que la reine de Navarre (1). »

Renée ne l'ignorait point, et elle n'attendit pas, pour agir, de nouveaux orages domestiques. Parmi les personnages de marque attachés à son service, aucun n'avait plus de titres à sa confiance et ne semblait plus apte à plaider victorieusement sa cause,

(1) « Mi par anco di dirle che a mio juditio ella non ha il maggior nimico in questa corte che la regina di Navarra. » Lettres de Girolamo Feruffini. Archives d'Este à Modène.

qu'Antoine de Pons, l'époux d'Anne de Parthenay, le gendre de madame de Soubise. Nommé tout récemment gentilhomme de la chambre du roi, il trouvait dans cette faveur même un motif de se rendre à la cour de France, sans exciter les ombrages du duc de Ferrare, qui n'envisageait qu'avec défiance les allées et venues des serviteurs de la duchesse. Il partit dans les premiers jours de février, porteur d'une lettre de Renée au roi, conçue en ces termes :

« Monseigneur,

» Mon cousin M. de Pons, présent porteur, s'en va devers vous pour vous rendre les très-humbles grâces du bien et honneur qu'il vous a pleu luy faire, que j'estime plus qu'à moy mesme, et pareillement tout celuy dont il vous plaira cy après le gratifier. Je vous supplie très-humblement user envers luy de vostre accoustumée faveur envers tous ceulx qui vous ont fait service, comme il a fait, dont je vous rend tesmoignage par mon escrit, en attendant l'heur que j'espère avoir de mieux vous le pouvoir spécifier par présence. Je vous asseure que l'honneur et estime qu'il en recevra luy sera de grand aide et crédit en ce pays... *et leur fera croire que ceux qui me sont fidèles vous sont agréables, ce qui ne me fera pas petite réputation par deçà, de laquelle chose j'ay tousjours bien besoin.* Parquoy, monseigneur, vous estimerez, s'il vous plaît, que c'est à moy mesme que le bien et honneur qu'il vous plaira luy faire, redonde, et en ceste manière je l'accepteray, car je suis tant tenue à luy et à ma cousine sa femme que je ne les en sçaurois recongnoistre selon l'obligation que je leur ay... Vous suppliant tant et si humblement qu'il m'est possible le croire de tout ce qu'il vous dira, comme il vous plairoit faire vostre très-humble et très-obéissante sœur et fille

« Renée de France (1). »

Antoine de Pons arrivé à Lyon, y rencontra un des secré-

(1) Guillaume Ribier, *Lettres et Mémoires d'État*, t. I, p. 505.

taires du connétable de Montmorency, pour lequel il était chargé de plusieurs lettres relatives, soit au règlement d'intérêts particuliers, soit à l'objet de sa mission. On peut juger de leur contenu par ce fragment d'une lettre de Christophe Sizesmes au grand maître :

Lyon, 29 avril 1539.

« Monseigneur, comme j'estois prêt de partir de ce lieu pour faire le voyage qu'il vous a pleu de me commander, est arrivé M. de Pons par lequel madame la duchesse de Ferrare vous escrit, et pour ce, monseigneur, que ladite dame m'adresse autres lettres particulières pour vous en créance sur moy, je les envoie au receveur de Sens, avec celle qu'il luy plaist m'escrire... laquelle en substance contient une très-affectueuse recommandation de mon dit sieur de Pons, avec bien grande prière de luy faire accueil pour l'amour d'elle, pour estre chose qui concerne grandement sa réputation au lieu où elle est; car, monseigneur, à ce qu'elle m'escrit, si tost que vous aurez parlé à luy, l'on ne faudra de bien observer le visage que vous luy ferez, pour en donner advis à Ferrare, et d'autant qu'elle se persuade bien que vous ne luy sçauriez faire que bon, *ce sera chose qu'ils recevront avec autant de déplaisir qu'elle en aura d'aise et de contentement;* car, monseigneur, ils ne désirent en ce monde sinon d'esloigner d'elle, premièrement monsieur de Pons dont elle reçoit infinis services, *pour plus facilement luy oster par après tous les Français qui sont auprès d'elle...*

» Madame la duchesse vous tient et répute pour le meilleur et plus parfait amy qu'elle ait en ce monde, *et ne fait nul estat de revoir jamais le roy*, s'il ne vous plaist de prendre la chose vivement en main, de quoy, monseigneur, elle vous prie autant qu'il est possible. J'ay bien dit à monsieur de Pons l'envie que vous-mesme en avez; aussy l'escrit-il présentement à la dite dame. De Lion le pénultième jour d'avril (1539).

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Christophe Sizesmes (1). »

(1) Guill. Ribier, *Lettres et Mémoires d'État*, t. I, p. 452.

La correspondance des ambassadeurs Ferrarais, si riche pour 1536, fait défaut pour 1539, et ne permet pas de suivre le chevalier d'honneur de la duchesse dans les délicates négociations dont il était chargé. Mais des lettres parties de la cour de Ferrare suppléent à ce silence, et nous fournissent des révélations d'autant plus précieuses qu'elles émanent des deux personnes les plus directement intéressées au succès du comte de Pons. C'est une bonne fortune pour l'historien de pouvoir citer une lettre d'Anne de Parthenay, de celle que le plus célèbre critique ferrarais, Lilio Gregorio Giraldi, loue en ces termes, dans la préface d'un de ses livres : « Ce dialogue vous est bien dû, vous qui occupez le premier rang auprès de la noble Renée et qui unissez une naissance illustre à la sainteté des mœurs et aux plus beaux talents. Qui ne sait que, dès la plus tendre jeunesse, vous avez été initiée aux lettres grecques et latines que vous lisez couramment, et dans lesquelles vous étonnez les plus savants docteurs? Dirai-je votre habileté à moduler les vers, malgré la diversité des rhythmes, l'agrément de votre voix et les étonnants progrès que, de l'aveu de tous, vous avez faits dans la musique?... Je n'omettrai point la rare connaissance des saints Écrits et de la vraie théologie dans laquelle vous rivalisez avec les théologiens eux-mêmes. Surtout je n'aurai garde d'oublier l'exquise tendresse, pour mieux dire, piété, dont vous entourez un époux si digne de vous, qui n'excelle pas moins dans vos études favorites que dans les exercices militaires. Je ne doute pas que vous n'éleviez vos enfants, dès qu'ils seront en état de recevoir vos leçons, de manière à les rendre dignes de ceux qui leur ont donné le jour (1). »

L'unique lettre d'Anne de Parthenay que nous ayons rencontrée ne dément pas, dans sa naïve familiarité, le renom de grâce et d'esprit qui accompagne à travers les âges la fille aînée de madame de Soubise. Ce n'est plus la femme savante qui excitait

(1) « Ut tali te matre, et illo patre dignissimi futuri sint. » Lilii Gregorii Giraldi *Historiæ poetarum libri decem.* (Basileæ, 1545.) Dialogue, II, p. 125. Le dialogue quatrième est dédié au sire de Pons, comte de Marennes.

l'admiration des beaux esprits de Ferrare, ou la Muse qui reçut leurs hommages, sans déroger aux plus hautes vertus. C'est l'épouse et la mère penchée sur le berceau d'un enfant nouveau-né, qui se montre à nous ici dans ses plus touchantes sollicitudes :

A monsieur de Pons.

« Mon amour, ainsi que nous estions sur la fin de ceste dépesche, nous avons receu deux paquets où il y avoit en chascun deux lettres de toy, les plus fresches du premier de ce mois. Vrayment, mon amy, tu monstres bien que tu es diligent et que tu as souvenance de moy ; aussy est-ce toute la joye que j'ay en ce monde. Ne t'en lasse pas, mon cueur, car je n'ay aultre confort et ne puis avoir meilleure médecine à tous mes maulx. Je ne t'y ferai plus longue response, pource que nous ne voulons plus retenir ce porteur, combien qu'il a encores la fiebvre ; mais il dict qu'il ne lairra pas d'aller. J'ay grand peur qui (qu'il) mettra luy et tout ce qu'il porte en danger... Le Seigneur veuille tout conduire à son honneur, et fais m'en le plus tost que tu pourras entendre comment tout aura passé, car j'auray toujours travail d'esprit... »

Ici viennent se placer quelques lignes en chiffres, qui recèlent plus d'un mystère dont la clef nous échappe. Puis reviennent de douces et pieuses effusions :

« Mon cueur, mon amy, je ne puis trouver fin à mes propos. Si finiray-je la présente pour te dire que je suis, Dieu mercy, relevée, et pour achever de guérir mon estomach, je délibère de m'en aller tous les matins à l'esbat avec M. de Logerie, puisque M. (le duc) ne nous veult laisser sortir de caige. Madame (la duchesse) dict qu'elle sera de la partie. Dieu sçait comment il en ira.

» N'oublie à me mander comment tu veulx qu'on appelle le petit dernier né. Conseille t'en par dellà et m'en advertis. *Tu sçais bien que c'est le petit prédicateur*. Dieu par sa grâce le face tel qui puisse estre appelé son serviteur, et à nous la joye

de le voir et de nous revoir bientost! Cependant je me recommande toujours très-humblement à vostre bonne grâce, et supplie à nostre Seigneur vous ramener bientost et en bonne santé.

De Ferrare, ce xviii de juillet [1539].

» Vostre humble et très-obéyssante femme et amye,

» TON CUEUR (1). »

Les âmes saintes ont aussi leur diplomatie et ne dédaignent pas d'innocentes captations. Une autre lettre, de la même main, contient l'indication de divers objets de prix, armes, éperons, étoffes, sortis des fabriques ferraraises et destinés au connétable de Montmorency pour le rendre favorable à M. de Pons. On sait que le chef de la plus illustre maison de France, le premier baron de la monarchie, comme il aimait à s'appeler quelquefois, n'était pas insensible à ce genre de séduction. Mais il était d'avance gagné à la cause de M. de Pons, qui se confondait avec les plus légitimes intérêts de la France dans une des plus illustres cours d'Italie. Il l'accueillit donc avec les égards les plus flatteurs, et consentit même à être le parrain de son fils dernier né. François Ier ne se montra pas moins gracieux pour le chevalier d'honneur de sa belle-sœur, pour le gendre de madame de Soubise, et lui prodigua des témoignages de faveur d'autant plus remarqués qu'on en savait tout le prix pour la duchesse de Ferrare. Diane Arioste, une des dames de la duchesse, en félicita M. de Pons dans une lettre où se lisent ces mots : « J'ay sceu par madame de Pons l'honneur et très-bonne chère que le Roy nostre sire, avec Messieurs (ses fils) et M. le connétable vous ont faicte, de quoy je loue Dieu et m'en réjouis-je avec vous, pareillement de beaucoup et infinies grâces que le Seigneur vous faict (2).... »

Mais c'est à Renée de France elle-même qu'il appartenait d'exprimer la joie que lui causait le succès de son fidèle serviteur. Elle le fit dans une lettre qu'on aime d'autant plus à citer

(1) Original autographe d'une très-élégante écriture. Archives d'Este.
(2) Lettre de Diane Arioste à M. de Pons, du 8 juillet 1539. Archives d'Este.

qu'elle renferme les plus précieux détails sur la famille de son chevalier d'honneur et sur la sienne propre. C'est moins une lettre qu'un journal, où se mêlent à l'accent religieux les tons les plus enjoués, avec un charme incomparable :

« Le septième jour après l'accouchement de ma cousine, le Basque est arrivé qui, je vous promets, a apporté une grande alégresse, voiant que nostre Seigneur conduit toutes choses tant félicement pour vous et fera encores pour l'avenir. Loué soit-il éternellement! Quand il fait plus de grâces aux siens, c'est à l'heure (alors) qu'il se faut plus humilier et le prier que nous ne perdions sa grâce, et que ce doux visage de père begnin qu'il nous a montré ne tourne en fureur, ce que je luy supplie jamais ne faire, mais continuer sa grâce. Je vous promets, mon cousin, que plus je regarde vostre grande lettre, mieux je congnois qu'il estoit avecques vous, et qu'il vous conduisoit et le cœur des autres, et il vous a beaucoup mieux fait conduire et parler que nous n'avions pensé, tant que ne se peut rien adjouter. Louange doncq à luy! »

La noble narratrice ici s'interrompt pour donner place à des détails que leur exquise familiarité n'exclut pas de l'histoire : « Si ceste présente est mal escripte, le lieu et l'heure servira d'excuse, car c'est au lit et de si bonne heure quand je commence, que je n'y vois gueres clair. J'espère continuer ainsi tous les jours jusques au partement du Basque. Je commencay hier qui estoit le matin après son arrivée, aux enseignes que le petit Cagnolin (1) me vint faire mille caresses, entre lesquelles me print la plume de la main avecques sa petite gueule, et se vint coucher sur mon bras, et la plume sous sa teste, et s'endormit et moy aussy pour luy tenir compagnie, car je ne scay qui en avoit le plus de besoing de nous deux. Il a déjà levé sa petite teste pour me regarder; mais il s'est recouché, car c'est trop matin pour luy... Puis est venu se coucher sur mes deux bras, et ne vouloit bouger. Et quand je le veux oster, il fait le mignart, et me baise pour dire que non.

(1) Petit barbet qu'affectionnait la duchesse.

» Je lairrai ceste cagnolerie, et vous diré que cet après dîner arriva monsieur de Montpellier (1) à l'hôtellerie, qui n'avoit encores déjeuné. Je luy en envoyé. Il estoit si las que après il voulut un peu reposer, mais il fut bien reveillé du gouverneur de nos ambassadeurs qui luy donna l'alarme, luy disant que monseigneur (le duc) le venoit voir, et qu'il estoit desjà au pied du degré ; et se leva vivement et y courut ; mais il n'y trouva rien. On luy dit que c'estoit un peu plus avant, tant qu'ils le conduisirent jusques au chasteau a pié, et ainsy las par le plus extrême chaud que j'aye encores jamais veu, tant que le premier jour sont tombés malades une infinité de personnes.

» Sinapius (2) est un qui a veillé ma cousine et servie, qu'elle avoit tant agréable qu'il falloit que j'allasse deux ou trois fois de jour en l'autre chambre pour l'envoier querir secrètement, et le demandoit encores au soir. Je croy que Dieu luy a envoyé ce mal, afin que vostre sœur (3) perde ceste fascherie, car elle mesme dit qu'elle se treuve le mieux du monde, et je vous asseure que si la mère se porte bien, que ainsi fait l'enfant. Il vous ressemble tout à fait, principalement de la bouche et du menton, tout comme vous. Je l'en ay baisé deux ou trois fois. Mais il a de plus une douceur au visage et à ce menton si grande que chascun prend plaisir à le regarder, et ne mine point comme faisoient les autres.

» Je vous assure, mon cousin, que nous avons besoin de vostre retour pour rendre la joye qu'avez emportée avec vous de ceste compagnie où vous savez n'en avoir point veu plus de ce qui estoit besoing... Vous congnoissez l'appréhension de ma cousine vostre femme, et l'ennuy qu'elle a accoustumé d'avoir quand vous allez près. Pensez ce que ce pourroit estre, si n'estoit la bonté de Dieu qui l'a maintenue et tous vos enfants autant sains qu'il est possible. Je vous prie que vostre retour soit

(1) Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise, et l'un des beaux esprits de la Renaissance.

(2) Le médecin allemand Jean Sinapius, précepteur des enfants de la duchesse. Voir : *Olympia Morata*, *passim*.

(3) Mademoiselle Anne de Pons, une des dames de la duchesse de Ferrare, aux gages de 300 *livres*.

avant l'hiver, tant pour elle que pour moy de qui je ne vous diré rien, car je n'estime point tout mon mal et ennuy, mais que vos affaires aillent bien; c'est l'une des principales requestes que je fais tous les jours à Dieu...

» Tous nos enfants ont eu des fiebvres qui leur ont duré un jour, et n'a esté que pour le chaud qui a esté grand, et ne s'en sentent point, et se portent tous très-bien. Le petit n'a jamais eu mal, et est tant fort que tire ses bras hors du maillot et lève la teste de dessus le chevet, et se faict très-bien nourrir. Aussy faict le grand qui me semble plus beau et plus sain depuis qu'il ne teste plus. La petite est la plus belle des deux, et tant plaisante et jolie qu'il n'est possible de plus. La grande est tout le jour avec les miennes, et triomphe de bien apprendre. »

Cette gracieuse épître, si bien faite pour transporter M. de Pons à la cour de Ferrare, se termine par le récit du baptême du plus jeune de ses fils, né durant l'absence de son père. Il a eu pour parrain le connétable de Montmorency, représenté par l'ambassadeur français à Venise. Anne, fille aînée de la duchesse, alors âgée de huit ans, s'est gravement acquittée des fonctions de commère. Un grand banquet a réuni tous les membres de la famille ducale. Un trait achève ce riant tableau : « La table estoit si bien brodée qu'on n'en pouvait approcher pour servir. » Le tout signé : *Vostre bonne cousine et fidèle :*

Renée de France (1).

On ignore la date du retour de M. de Pons à Ferrare. Il dut y rentrer vers la fin de l'année, avec le prestige de l'accueil sympathique qu'il avait trouvé à la cour de France. Ainsi furent déjouées les trames de ses ennemis, qui étaient aussi ceux de la duchesse. Elle n'eut point à se séparer de ce qu'elle avait de plus cher. Elle recouvra, pour un temps du moins, sinon le bonheur qu'elle n'espérait plus, et qui avait reçu une irré-

(1) *A mon cousin, monsieur de Pons*, 1539. Original autographe, in-4° de 14 pages. Archives d'Este.

parable atteinte, au moins le calme et la sécurité dont elle avait besoin pour l'éducation de ses filles. On devine, en lisant ses lettres au roi, les sentiments qui remplissent son cœur. Aux confiantes illusions des premiers jours a succédé le découragement, la tristesse. Éloignée de la France sans espoir d'y retourner jamais, elle ne peut plus même se consoler par l'idée de servir son pays et de rendre utile son sacrifice : « J'ay entendu par M. de Pons bien au long de vostre santé, dont je loue Dieu de tout le cœur, et aussy de la souvenance qu'il vous plaist avoir toujours de moy, *qui est le seul contentement que je désire et puis avoir*, estant loin de vostre présence comme je suis, et en un lieu où il me déplaist n'avoir plus grant moien de vous donner continuellement congnoissance du désir que j'ay de vous faire service, si j'estois si heureuse d'avoir autant de pouvoir que de bonne volonté... (1). » Le retour de son chevalier d'honneur, les nouvelles qu'il apporte de la cour, les propos sans cesse repris, interrompus, de ses longs entretiens avec le roi et les membres de la famille royale à Blois, à Paris, à Fontainebleau, sont un baume pour les blessures qui saigneront longtemps dans le cœur de la duchesse, et que l'avenir doit trop tôt raviver!

Jules Bonnet.

(1) *Au roy monseigneur.* Sans date : Fin de 1539. Original, signature autographe. Bibliothèque de Saint-Pétersbourg.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES DE LA DUCHESSE DE ZELL

Sous le titre de *Correspondance originale de la duchesse de Brunswick-Zell et de sa famille*, viennent de paraître des documents que nous ne saurions trop recommander aux lecteurs du Bulletin, en ce qu'ils font connaître, de la manière la plus touchante comme la plus vraie, l'illustre protestante morte en 1722, âgée d'environ quatre-vingt-cinq ans. L'histoire d'Éléonore, fille aînée d'Alexandre Desmier d'Olbreuse et de Jaqueline Poussard de Vandré, avait été racontée dans un grand nombre de livres, mais avec des inexactitudes. Elle n'a été bien connue que depuis la publication, par un recueil poitevin (1), du passage des Mémoires inédits de la comtesse d'Altembourg (2), concernant la belle et sage demoiselle élevée près de Marie de La Tour, duchesse de La Trémoïlle. Cette publication a eu aussi pour résultat de faire sortir du portefeuille où elles reposaient depuis près de deux siècles les lettres de la duchesse de Zell.

Leur savant et consciencieux éditeur les a annotées avec le soin le plus scrupuleux, mais il a imprimé leur texte en *fac-simile*, ce qui en rend la lecture parfois difficile. Pour les quatre que nous lui empruntons, une orthographe régulière a été adoptée. Toutes adressées à son frère aîné, Alexandre Desmier, seigneur d'Olbreuse, les lettres originales d'Éléonore prouvent qu'elle était digne des grâces dont Dieu l'avait comblée. On les appréciera encore mieux après avoir lu le récit, par la comtesse d'Altembourg, des circonstances qui ont fait d'une demoiselle noble, mais fort pauvre, la grand'mère de Sophie-Dorothée, reine de Prusse, et de George III, roi d'Angleterre. Emprunté à un recueil que va faire paraître le propriétaire du manuscrit original, ce récit n'a pas subi les corrections de M. Édouard de Barthélemy (3).

HISTOIRE D'ÉLÉONORE DESMIER D'OLBREUSE, TIRÉE DES MÉMOIRES DE CHARLOTTE-AMÉLIE DE LA TRÉMOILLE, COMTESSE D'ALTEMBOURG.

L'histoire d'Olbreuse a ses singularités; et comme on en parle

(1) *Annuaire* de la Société d'émulation de la Vendée pour 1864, pages 196-200.
(2) Charlotte-Amélie de la Trémoïlle, fille du prince de Tarente et d'Amélie de Hesse-Cassel.
(3) Voir pages 59 à 61 de son édition des *Mémoires de Charlotte-Amélie de la Trémoille*. Paris, 1876.

tout différemment dans le monde, je vais vous dire comment son élévation commença.

Elle avoit été quelques années seconde demoiselle de ma grand' mère (1) et première de ma mère (2). D'Olbreuse fit le voyage d'Iéna avec ma mère; de là elle alla à Cassel et de Cassel à la Haye, où M. le duc de Zell avoit accoutumé de venir tous les hivers s'y divertir. Il étoit fort amy de mon père et de ma mère et les voyoit souvent. D'Olbreuse étoit d'une humeur fort enjouée. Il devint amoureux d'elle, il le lui déclara et le fit paroître en toutes occasions. Quoiqu'elle fût fort gaie, elle se comporta si sagement et si modestement, que cela obligea le duc à joindre l'estime à la passion qu'il avoit pour elle. Il ne faut pas oublier qu'elle l'avoit déjà vu à Cassel, et que, le voyant de loin dans la salle, elle le loua et dit en riant que si jamais elle étoit capable de faire une folie, ce seroit pour l'amour de lui.

Dans le temps que madame ma grand'mère mourut, ma mère fut obligée de nous aller querir elle-même à Thouars. Mademoiselle d'Olbreuse prit ce temps-là pour aller à Zell, le duc l'en ayant sollicitée plusieurs fois avec empressement. Elle le dit pourtant à mon père avant que de partir. Étant arrivée à Zell, le duc écrivit à ma mère que mademoiselle d'Olbreuse et lui avoient résolu de tenir ménage ensemble. Quelque temps après, il la fit nommer madame de Harbourg et lui donna des revenus fort considérables. Elle gagna tellement son esprit que, du plus inconstant homme qui fut jamais, elle en fit un exemple de constance, puisqu'il a continué à l'aimer et même qu'il l'a fait déclarer, par l'Empereur, duchesse de Brunswick-Lunebourg, et qu'elle est partout traitée de même. Il ne lui est demeuré qu'une fille, qui est la duchesse de Hanovre d'à présent, séparée de son mari depuis plusieurs années.

Par cela on voit comme Dieu peut élever une personne quand il le veut. Elle n'étoit pas fort belle, mais agréable de corps et d'esprit; fort pauvre, de bonne noblesse du pays d'Aunis. Dieu veuille qu'elle sache profiter de cette fortune à son salut et au bien de l'Église, car elle y peut beaucoup, étant de la Religion et ayant beaucoup de pouvoir sur l'esprit de M. le duc de Zell. Cette simple demoiselle du pays d'Aunis ou de Xaintonge (3) voit déjà la fille de sa fille reine de

(1) Marie de la Tour, duchesse de la Trémoïlle.

(2) Amélie de Hesse-Cassel, princesse de Tarente.

(3) La seigneurie d'Olbreuse, paroisse d'Usseau, dépendait de la baronnie de Mauzé, laquelle relevait de l'Aunis pour le temporel, et pour le spirituel du Poitou.

Prusse, et le prince de Galles, son frère, héritier de la couronne d'Angleterre. Quel changement!

LETTRES D'ÉLÉONORE D'OLBREUSE A SON FRÈRE AÎNÉ.

I. *Explications au sujet de la succession d'un frère puîné, mort au moment de repartir pour la guerre.*

A Zell, le 19 juin.

Je vois bien qu'il n'étoit pas fort nécessaire de vous envoyer la lettre que M. de la Bessière (1) m'écrivoit, puisque vous êtes encore plus porté à sortir d'affaire à l'amiable que lui; mais la chose n'est pas de conséquence, c'est pourquoi je ne dois point m'en repentir. A vous dire vrai, mon cher frère, je me suis fort trompée sur le chapitre de ce monsieur, car je le croyais un fort honnête homme; mais après ce qu'il a dit à M. de Boucœur (2), je ne saurois en avoir bonne opinion, car je n'aime pas les menteurs, et je les estime encore moins.

Tout ceci est une énigme pour vous, mais il faut vous éclaircir et vous apprendre que M. de la Bessière, il y a déjà quelque temps, alla trouver M. de Boucœur et lui dit que je lui avois écrit que notre frère (3) avoit laissé ici, en mourant, douze mille francs, desquels je lui tiendrois compte. Vous pouvez bien croire que je n'ai jamais mandé une telle chose, et que le pauvre garçon n'a laissé au monde que ses habits et son linge, que ses gens ont eu, comme c'est l'ordinaire en pareille rencontre. Les chevaux qu'il avoit étoient restés à l'armée, car il étoit venu ici en poste pour me demander de l'argent

(1) Claude Gourjault, mari d'une sœur consanguine de la duchesse de Zell. Celle-ci paraît avoir quitté le France à la révocation de l'édit de Nantes et être morte en Allemagne, ainsi qu'il résulte du passage suivant d'une lettre conservée parmi nos papiers de famille et écrite, le 17 avril 1697, par Charlotte de la Douespe, veuve de Paul Bouquet, sieur de Saint-Paul, à Samuel Majou, sieur de Lousigny : « Madame de la Bessière a écrit à madame de la Davière (femme de Pierre Marchegay), et demande de vos nouvelles et du mariage de ma cousine. Je lui ai dit que vous étiez de retour en bonne santé. Ladite dame est auprès de la fille de la duchesse de Zell, en un château où elle est en exil, ayant été soupçonnée par le prince son mari de quelque amourette. Il est honorable pour cette dame d'avoir été choisie pour être auprès de la princesse; mais comme elle ne sort point, elle s'y ennuie fort, à ce qu'on m'a dit. »
Les causes de cette détention, qui dura jusqu'à la mort de la princesse, 1694-1726, ont été indiquées par l'éditeur en note de la lettre suivante.

(2) Nous ignorons le nom de famille de ce personnage, ami ou peut-être même parent des d'Olbreuse. Son fief de Boucœur paraît avoir été situé dans la paroisse de Saint-Varant (Deux-Sèvres).

(3) Ce frère puîné, dont on n'a pas retrouvé le nom de baptême, était probablement né, comme madame de la Bessière, du second mariage de M. d'Olbreuse avec Jeanne Béranger, dame du Beignon, en bas Poitou.

afin de raccommoder tout son équipage, qui étoit fort délabré; de sorte que tout ce qu'il avoit a été vendu, en Souabe, quatre cents écus, et il devoit presque tous les gages, depuis cinq ou six ans, à six valets qui ont été payés de cela.

Si M. de la Bessière veut envoyer ici quelqu'un, pour s'informer de cette vérité, je paierai le voyage, pourvû qu'il s'oblige à me rendre ce que j'ai mis de surplus. J'ai payé depuis sa mort plus de mille francs, mais comme il n'y avoit point de connoissance qu'un billet de sa main, de cinq cent livres, dû à Morain, ce seroit à moi folie de parler du reste; mais je ne peux refuser aux gens ce qu'ils me demandent, quand ils disent que ce leur est dû par mon défunt frère. Je l'aimois trop pour n'en pas donner des marques après sa mort aussi bien que durant sa vie.

J'ai envoyé à M. de Boucœur le billet que j'ai acquitté, afin que madame de la Bessière vous tienne compte de sa part. Si vous avez des affaires avec elle qui aillent à Paris, vous n'aurez au moins pas la peine de payer la chicane, j'en ferai les dépens. Pour ce qui est du petit enfant qu'il m'a laissé, j'en aurai soin; et si Dieu ne vous en donne pas, je lui donnerai ce que je peux avoir en France, qui, je crois, n'est pas grand'chose. Je vous prie, dites-moi ce que c'est et où cela peut aller; du reste chacun fera pour lui ce qu'il voudra. Madame de la Bessière m'a écrit qu'elle pleureroit toute sa vie son frère, mais elle ne m'a point parlé qu'elle feroit quelque chose pour l'enfant qu'il lui a recommandé; pour moi je ne pleurerai plus le mort, mais j'aurai grand soin de l'enfant. Je voudrois en pouvoir faire de même d'un des vôtres, mon cher frère, et avoir une petite fille de vous pour tenir compagnie à la mienne. Je l'aimerois autant et j'en aurois le même soin; mais c'est une satisfaction que Dieu ne donne pas à tous ceux qui la désirent. Si je pouvois en quelque chose contribuer à la vôtre, ce seroit une joie pour moi de vous faire connoître combien vous êtes tendrement aimé de

Léonor Desmier.

M. le duc est à l'armée, ce qui m'afflige extrêmement.

II. *Mort du fiancé de sa fille. — Espoir que Dieu la consolera, après l'avoir tant comblée de bénédictions. — Désir et espoir de revoir son frère.*

A Zell, le 19 octobre (1676).

Il est certain, mon cher frère, que c'est pour moi une véritable

perte que le prince que la mort vient de nous enlever, car outre qu'il étoit destiné pour ma fille, il m'aimoit et il étoit parfaitement aimable (1). Toutes les belles et bonnes qualités étoient assemblées en lui. Il étoit trop parfait pour rester sur la terre ; Dieu l'a voulu avoir. Je l'en trouve heureux, et j'espère que, par de nouvelles bénédictions, il consolera ma fille et moi. Après toutes les grâces qu'il m'a faites, j'en dois tout attendre, car il n'a comblé créature de plus de biens que moi, ni de tant de sujets de satisfaction. Je devrois employer ma vie à rendre continuellement des grâces au Seigneur pour tant de faveurs; mais hélas, mon cher frère, en Allemagne comme en France, la terre fait souvent oublier le ciel. Dieu veuille ne pas oublier ce qui est sur la terre, et nous prendre toujours en sa sainte garde. Je lui demande aussi de tout mon cœur de vous voir devant que je meure; j'espère qu'il me donnera cette joie, et que je pourrai encore une fois en ma vie vous embrasser et vous assurer moi-même de la tendre amitié que j'ai pour vous.

ÉLÉONOR, DUCHESSE DE ZELL, DE BRUNSWICK ET LUNEBOURG.

III. *Compliments à l'occasion du second mariage de son frère. — Éloge de sa future.*

A Zell, le 16 mars (1685).

De la manière dont j'ai ouï parler de mademoiselle de la Laigne (2), elle me paroît fort propre à consoler un homme affligé et à faire oublier tous les chagrins du monde. Il faut se réjouir avec vous, mon frère, du choix que vous en avez fait et du bonheur que vous allez avoir de la posséder. Vous ne pouviez mieux faire ni mieux choisir, car son mérite m'est connu, et je sais depuis longtemps comme elle a résisté aux avantages qui lui ont été offerts par madame de Maintenon, moyennant qu'elle quittât sa religion. La fermeté qu'elle a témoignée en cette rencontre lui a attiré l'estime de tous ceux qui ont su la chose; pour moi je lui ai donné la mienne dès ce temps, et je l'aime sans la connoître. Je vous souhaite, mon frère, toute sorte de félicité et de satisfaction en ce second mariage,

(1) Auguste-Frédéric de Brunswick-Wolfenbuttel, mort au siége de Philipsbourg, le 21 août précédent.

(2) Madeleine-Sylvie de Sainte-Hermine, cousine germaine et sœur de lait de madame de Maintenon. Veuve sans postérité, en 1689, elle se remaria à Christian de Bulow, grand-bailli du duché de Zell.

et je vous prie de croire que l'on ne peut vous être plus acquise que je vous la suis.

ÉLÉONOR, DUCHESSE DE BRUNSWICK ET DE LUNEBOURG.

Monsieur le duc, à qui j'ai fait vos compliments, m'a chargé de vous en remercier et de vous dire qu'il vous souhaite tous les bonheurs du ciel et de la terre.

IV. *Craintes que son frère ait déjà souffert des dragonnades. — Démarches faites pour l'en préserver. — Conseils pour sa sortie de France et instructions pour envoyer de l'argent en Hollande.*

A Ugeurs, le 6 novembre (1685).

J'ai tant de peur, mon frère, que vous soyez embarrassé des dragons, que je voudrois bien que chaque ordinaire de France m'apportât nouvelle certaine que vous en êtes toujours exempt. Si j'avois prévu que l'on se fut servi de cette voie pour mener à la messe la noblesse de France, j'aurois pris les devants sur cela plutôt que je n'ai fait, pour vous en garantir entièrement; mais j'avoue que je ne m'attendois pas à cette manière violente, vû qu'elle est si opposée au christianisme. Vous verrez, par la lettre ci-jointe, que j'ai fait mon devoir quand je vous ai vu exposé, et comme l'on me fait espérer que vous en serez garanti (1) et que vous n'avez rien à craindre, si déjà vous n'avez pas eu le mal.

Vous verrez encore comme il y a difficulté de sortir, avec son bien, du royaume. Cela pourra être plus facile avec le temps, comme vous verrez qu'on me le fait espérer; cependant, si vous voulez mettre à couvert quelque chose, et faire passer de l'argent en Hollande, vous avez un prétexte pour cela en disant que la comtesse de Reuss (2) vous demande sa légitime, et que vous êtes obligé de vendre, pour elle et pour moi, quelques pièces de vos terres, afin de donner à l'une et à l'autre ce qui peut nous appartenir. Par ce moyen, vous pourrez vendre sans risque, et je vous promets que ce que vous pourrez faire passer d'argent en Hollande, quoique ce soit sous prétexte d'être à ma sœur et à moi, sera mis à l'intérêt sur votre nom ou celui de madame votre femme; car j'ai toujours prétendu vous laisser maître entièrement de ce que vous pouvez devoir à moi et à elle, à

(1) Voir Lièvre, *Histoire des protestants du Poitou*, vol. III, pages 169 et 170.
(2) Leur sœur germaine, Angélique Desmier, mariée à Henri, comte de Reuss, mourut sans enfants, en 1688.

qui j'ai donné, comme vous savez, sa légitime, lorsqu'elle s'est mariée, afin de vous en décharger et de vous en faire un don au moment que vous auriez... (*Le reste de la lettre manque.*)

Communiquées par la vicomtesse du Jay à M. Louis de la Rochebrochard, ces lettres, avec plusieurs autres pièces, ont été insérées par lui dans les *Archives historiques du Poitou*, tome IV, pages 370, 374, 381 et 386. Le classement du chartrier qui les a conservées permettra de compléter cette remarquable publication. P. MARCHEGAY.

EXTRAITS D'UNE CORRESPONDANCE POLITIQUE

ENVOYÉE DE PARIS, PENDANT LES ANNÉES 1682-1685

A CHRISTOPHE GUNTZER, SYNDIC ROYAL ET DIRECTEUR DE LA CHANCELLERIE, A STRASBOURG.

Parmi les importants et nombreux documents inédits que renferment encore les archives municipales de Strasbourg, nous avons trouvé, il y a quelque temps, une correspondance parisienne adressée à intervalles irréguliers, mais généralement deux fois par semaine, au directeur de la Chancellerie d'alors, Christophe Güntzer. Cette correspondance a duré sans doute plus de trois années; mais il ne nous a point été possible de mettre la main sur la série complète des lettres expédiées de la capitale. Une seule liasse, renfermant les communications de janvier 1682 à mai 1685, s'est retrouvée jusqu'ici, malgré les recherches de M. Brucker, l'obligeant et zélé conservateur de ce dépôt municipal. Les lettres n'ont aucun caractère intime ou particulièrement politique. Ce sont ce qu'on appelait alors des *gazettes*, ces nouvelles à la main manuscrites, remplaçant nos journaux modernes et remplies surtout de tous les menus faits divers de la société élégante du temps, de tous les bruits, vrais ou faux, préoccupant la cour et la ville. Le diplomate et l'historien n'y puiseront guère de renseignements inédits, mais il s'y trouve plus d'un trait curieux pour l'histoire des mœurs d'alors. Galanteries royales, guerres et négociations étrangères s'y coudoient avec les racontars sur la *chambre des poisons*, les persécutions contre les calvinistes, et les assassinats ou les enlèvements les plus fameux de la capitale et des provinces. Ces lettres sont d'un observateur indifférent, mais minutieux, qui collige consciencieusement chaque jour ses petites et grandes nouvelles et les apporte à M. Beck, le résident de Strasbourg à Paris; celui-ci les fait parvenir à son tour au syndic royal, dont l'entourage avait la primeur de ces *chroniques parisiennes;* avantage sans doute non moins apprécié dès lors qu'il ne l'est dans certains cercles de nos jours.

Nous avons pris copie de la correspondance tout entière; mais en atten-

dant qu'il se trouve un éditeur pour lui faire voir le jour, chose de plus en plus introuvable aujourd'hui, si l'on en croit les auteurs, voici quelques extraits de ces lettres, non les plus intéressants peut-être, mais les seuls que nous puissions offrir aux lecteurs du *Bulletin*. Ce sont les fragments de la correspondance relatifs aux persécutions religieuses contre nos coreligionnaires. Sans doute il n'y a guère de faits inconnus dans ces quelques pages que nous détachons aujourd'hui de notre manuscrit. Mais c'est une voix contemporaine qui se fait entendre et qui nous montre froidement, sans une parole de sympathie, par quelles lentes et progressives tortures — le mot n'est point trop fort, si l'on pénètre au cœur de la situation — le gouvernement de Louis XIV préludait à la révocation de l'édit de Nantes. Il y a dans cette série de petits paragraphes qui se succèdent à quelques jours d'intervalle, annonçant presque chaque fois une aggravation de peine, quelque chose de plus poignant peut-être que dans les protestations les plus indignées des grands historiens modernes. On y voit cet abandon complet des protestants de France au milieu d'une majorité non-seulement indifférente, mais hostile; on sent qu'ils imploreraient en vain la pitié de ceux qui les écrasent. Ce n'est pas même une tyrannie individuelle, si je puis m'exprimer ainsi, c'est un *système* qui les anéantit graduellement par une compression savante et de plus en plus impitoyable. Malheureusement, nos correspondances s'arrêtent avant l'injustice suprême. Peut-être retrouverons-nous un jour la suite de ces lettres, et parmi elles l'annonce de l'édit de la révocation. On peut dire d'avance que l'épître ne sera guère plus émue que les autres, et que les fêtes de la cour, comme les scandales de Paris, y figureront plus en détail que l'arrêt de mort du protestantisme français. C'est ce contraste précisément que j'aurais bien voulu faire ressortir davantage en ne choisissant pas exclusivement mes extraits dans une même catégorie; mais j'aurais occupé de cette manière une place trop peu proportionnée à la valeur de ces notes, et j'aurais peut-être risqué de choquer, aux yeux de plusieurs, la gravité de ce recueil. Je dois donc me contenter des pages qui suivent, en remerciant de l'hospitalité qu'on veut bien leur offrir.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

(1682-1685).

Paris, 6 Mars 1682... Le Parlement de Thoulouse a donné un arrest par lequel les temples de ceux de la Religion doivent estre esloignez d'une certaine distance des Églises catholiques pour n'estre pas entendu. Ils s'estoient pourveu au Conseil, mais l'arrest de Thoulouse a esté confirmé...

Paris, 24 Juin 1682... Le Clergé s'est assemblé mardy le matin et l'après-disnée au sujet de ceux de la Religion. On y lut une lettre en latin au sujet de ceux de la Religion, adressée à tous les Évesques du

Royaume pour les convier de trouver les moiens doux et passifiques pour ramener les hérétiques à la connaissance de la vérité et un avertissement adressé à MM. de la Religion sur le mesme sujet...

Paris, 15 Juillet 1682... On donné les démolitions des Temples qu'on a rasé au s[r] de Monmort, fils de le célèbre (*sic*) M. de Monmort, maistre des Requestes. Il espère en retirer quelques sommes assez considérables... L'Assemblée (du Clergé) a travaillé à chercher les moiens pour la conversion des Huguenots. Elle en a fait une lettre circulaire, qu'elle a envoyée à tous les Évesques du Royaume et a prié le roi d'escrire aux Intendants de Provinces de concourir à un si pieux dessein. Il y a un arrest du Conseil pour détruire quantité de Temples qui sont dans le Béarn...

On avait eu dessein de ruiner les temples des isles d'Oléron et de Ré, car ils ne sont point compris dans l'Édit de Nantes. C'est le maréchal d'Oignon qui fut cause qu'on les restablit, parce qu'ils avaient esté ostés dès le temps du siége de la Rochelle. On n'a pas jugé à propos de les comprendre dans la loy générale, par le mauvais effect que cela causeroit, la plupart des habitans de ces isles estant gens de mer, qui se retireroient indubitablement en Angleterre et en Hollande...

Paris, 8 Aoust 1682... Un Conseiller du Parlement de Rouen faisoit tenir presche à sa terre, qui est éloignée six lieues de cette ville-là, lequel a esté supprimé par arrest du Conseil, n'estant pas lieu de sa résidence, à cause de sa charge...

Paris, 22 Aoust 1682... Par arrest du Conseil on a supprimé le temple de Chasteaudun, quoy que des plus antiens et des premiers qui ont esté establis, et la raison c'est qu'on n'a pas peu justifier en vertu de quoy on en jouissait, car ce n'est pas un temple de bailliage, et pour deffence on disoit que les tiltres ont esté bruléz. Cette déffence n'a point eu de lieu et ainsy Messieurs de la Religion ont perdu leur cause.

Paris, 12 Septembre 1682... Le Roy a trouvé à propos aux Sinodes qu'il permettra à ceux de la Religion de s'assembler, qu'il y ait deux conseillers de sa part, un catholique et un calviniste; cela s'est désja exécuté!...

Paris, 29 Septembre 1682... Demain M. de Menars, intendant de la généralité de l'Isle-de-France, doit aller avec l'official de l'archevesché à Charenton, au Consistoire de ceux de la Religion, leur de-

mander en vertu de quoy eux et leurs pères se sont séparés de l'Église Romaine et leur présenter ce que le Clergé a dressé pour ce sujet, et qu'ils ayent à y respondre. Il y a trois ou quatre jours que les plus considérables de ces Messieurs furent chez M. de Ménars pour conférer avec luy sur ce sujet et tout se passera fort paisiblement...

Paris, 14 Novembre 1682... Quatre conseillers de la Cour des Aides de Montpellier, lesquels sont tous de la Religion, ont eu ordre de ne plus exercer leurs charges; il y a aussy quelques advocats du parlement de Tholose qui sont aussy de la Religion, aux quels on a deffendu d'exercer leurs emplois...

Paris, 2 Décembre 1682... Vous savez que samedy passé le député de Montpellier de la Religion fut mis dans la Bastille; on luy prit toutes ses lettres et M. de la Reinie l'interrogea le lendemain. Le vendredy précédent un gentilhomme anglois qui a demeuré cinq ou six mois au dict Montpellier pour sa santé, fut aussi mis dans la Bastille...

Paris, 5 Décembre 1682... La semaine passée l'on vérifia deux déclarations du Roi au Parlement; l'une permet à ceux de la Religion de vendre leurs biens, et l'autre leur deffend de faire la prière et de chanter ny lire en l'absence du ministre, par maladie ou autrement...

Paris, 9 Décembre 1682... M. le duc de Noailles a fait entrer dans Montpellier ses troupes pour prévenir les désordres qu'il appréhendoit. Les ministres sont toujours prisonniers dans la citadelle et on croit le Temple rasé...

Paris, 12 Décembre 1682... Le Temple de Montpellier a été rasé en douze heures, d'autres disent en quatre heures de temps, les gens de guerre s'estant mis sous les armes. Le duc de Noailles avoit envoyé le marquis de la Fare avec des troupes dans les Cévennes, où l'on disoit que les gens du païs vouloient s'assembler pour prescher, mais il n'y a rien paru...

Paris, 26 Décembre 1682... Un commissaire du Parlement de Guienne est allé à Nérac décréter contre les ministres de la Religion, qui ont pris la fuite et emporté, comme l'on dit, les papiers du Consistoire et soubs ce prétexte, il a fait arrester les anciens et interdit l'exercice...

Paris, 30 Décembre 1682... M. de Ménars, intendant de la généralité de Paris, a esté à Meaux, où il fit dimanche dernier au Tem-

ple près de cette ville la mesme chose qu'il fit à Charenton. Il estoit accompagné du théologal de Meaux et y fut reçu avec respect. Le tout s'est passé avec beaucoup d'honnesteté...

La demoiselle qui a donné occasion au rasement du temple de Montpellier (1), s'est allé rendre d'elle mesme prisonnière à Tholose, déclarant que bien loin d'être relaps, qu'elle n'a jamais esté catholique, que lorsque feu son père changea de religion, il voulut l'obliger à en faire de mesme, qu'il l'a mis avec sa sœur qui avoit changé dans un couvent, mais qu'elle a tousiours persisté et que c'est une grande meschanceté de l'avoir accusée d'avoir changé de religion et d'avoir donné lieu à tout ce qui s'est passé en cette ville-là. Mais quand tout cela seroit véritable, on ne fera pas rebastir le Temple. Les ministres sont tousiours à la citadelle de Monpellier prisonniers.

Paris, 16 Janvier 1683... Lundy de quatre temples de la Religion que l'on jugea il y en eut trois de condamnés. La maladie du duc de Noailles est cause qu'il ne s'est pas encore parlé de l'affaire de Montpellier pour le rétablissement du Temple et l'exercice de la Religion que les Députés, qui sont icy, demandent, et pour présenter aussy une grande requeste au Roy, au nom de tous ceux de la Religion du Bas-Languedoc, par laquelle ils se plaignent à Sa Majesté de toutes les infractions qu'on a faites aux Édits, article par article, qu'on a tort de les appeler hérétiques et schismatiques, faisant voir qu'ils ne le sont pas, par une confession sommaire de leur croyance. Ils demandent par cette requeste la liberté de conscience et le rétablissement de leurs exercices. C'est la plus forte pièce qui ait encore paru sur ce sujet...

Paris, 23 Janvier 1683. — ... Peu s'en est fallu qu'il ne soit arrivé une grande sédition au Mans contre ceux de la Religion. Le peuple ne vouloit pas moins que les assommer dans le Temple. L'Évesque, les curés, plusieurs religieux, les magistrats et les plus honnestes gens de la ville ont eu toutes les peines du monde à appaiser ce tumulte. On doit dans peu supprimer encore quelques temples, particulièrement ceux dont les seigneurs de lieux sont devenus catholiques...

Paris, 30 Janvier 1683. — ... On a enlevé depuis cinq ou six jours en cette ville un jeune homme de la Religion, âgé de 27 ou 28 ans, fils unique et riche de 400,000 escus. Son père qui en estoit fort en

(1) Voir à ce sujet le *Mémoire sur la démolition du temple de Montpellier*, inséré dans le *Bulletin*, t. XXV.

peine, a reçeu un billet de luy, par lequel il luy donne avis qu'on l'a enlevé et mis dans une salle basse où il est gardé à veue par des hommes qui ne l'abandonnent point. Il ne marque ny la rue ny le quartier. Le billet marque encore que ceux qui le gardent luy ont dit qu'ils n'en veulent point à sa vie. Il a 30 pistoles sur luy et une monstre de 40 pistoles, à quoy l'on ne touche point...

Paris, 6 Febvrier 1683. — ... On fait le procès à Tholose à cette damoiselle que l'on prétend être relaps et qui est la cause de la démolition du Temple de Montpellier. Elle s'estoit elle-mesme mise en prison, prétendant se justifier et faire voire qu'elle n'a jamais esté catholique...

Paris, 13 Febvrier 1683. — ... Par déclaration du 15 Janvier, registrée en parlement le 27, le Roi au préjudice de l'article 42 des particuliers de l'Édit de Nantes, confirmé par l'article 12 de sa déclaration du 1er febvrier 1669, ordonne que tous les biens immeubles, rentes ou pensions, données ou léguées par dispositions faites entre vifs ou dernière volonté aux pauvres de la Religion P. R., ou aux Consistoires, pour leur estre distribuéz, lesquels se trouvent présentement possédéz par les Consistoires, ou aliénéz depuis le mois de Juin 1662, seront délaisséz aux Hospitaux des lieux où sont lesdits consistoires, et en cas qu'il n'y en ait point, à l'Hospital le plus prochain, pour estre administréz et régis par les Directeurs et administrateurs desdits Hospitaux, comme les autres biens qui y appartiennent, sauf le recours des acquéreurs desdits biens contre leurs vendeurs, et que les possesseurs desdits legs en fassent délaissement au profit desdits Hospitaux dans un mois apréz la publication de la présente publication, à peine de mille livres...

Paris, 10 Avril 1683. — ... On mande de Languedoc que le parlement de Tolouse a donné un arrest qui porte que tous les Juifs et ceux de la Religion doivent fermer leurs boutiques, et qu'on l'a déjà fait exécuter...

Paris, 17 Avril 1683. — ... Le Roy a chargé la conscience des principaux officiers de sa maison de prendre garde si chacun de ceux qui dépendent de leur charges feront leurs devoirs de chrestien, soit à la paroisse de Versailles ou à la chapelle du chasteau, laquelle est desservie par les mesmes prestres qui sont les missionnaires...

Paris, 28 Avril 1683. — ... Milord Preston, envoyé d'Angleterre, avant que de partir pour Londres, avoit demandé satisfaction de ce

que des prestres de Paris estoient entréz avec violence dans la maison d'une dame de qualité anglaise, pour voir son cocher qui estoit malade, quoyque protestant et de communion anglicane, mais on n'a pas trouvé à propos de le satisfaire là-dessus, et on se fait présentement un cas de conscience de prendre le mesme soin des consciences des estrangers protestants malades, que de celles des autres protestants du royaume. Un gentilhomme français catholique, estant malade à Orléans et prest à mourir, pria son médecin, qui estoit huguenot, de luy faire venir un ministre, ne voulant pas mourir catholique. Le médecin luy dit qu'il ne pouvoit pas le faire ny le ministre osoit venir, mais qu'il fist venir le curé et luy declarast son intention. Le curé vint, les capucins vindrent, et ensuite Mr. l'Évesque, mais ils ne purent pas faire revenir le malade de son opinion de vouloir mourir huguenot, ce qui a fait dire à ces messieurs que c'est le médecin qui en a esté la cause, et Mr. l'Évesque, dit-on, est venu tout exprès à Paris pour en faire ses plaintes et des remontrances qu'il ne faut plus permettre aux médecins huguenots de voir des malades catholiques...

Paris, 8 May 1683. — ... Enfin le 5me, la déclaration du Roy contre les ministres fut vérifiée au Parlement. Le Roy n'a pas voulu accorder aucune modification, ni escouter aucune remontrance. Elle porte qu'en cas qu'ils laissent entrer un catholique relaps ou autre dans leurs temples, le ministre sera interdit et le temple razé...

Paris, 22 May 1683. — ... Il est arrivé icy un député de la part de ceux de la Religion de Nismes, au sujet d'une grande esmotion qui s'y est faite, et a pensé avoir des suites fascheuses. Deux particuliers catholiques romains estoient entrés dans le temple pendant l'exercice. L'on voulut les faire sortir. Ils s'opiniastrèrent à rester malgré tout ce qu'on pust leur dire des inconvénients qu'il y avoit à les souffrir. Enfin leur opiniastreté fit qu'on fut obligé de les chasser de force. On les mena devant le magistrat qui les fit mettre en prison. Le lendemain deux soldats catholiques romains entrèrent encore dans le Temple, y firent des insolences et scandales qui esmeurent tellement le peuple qu'on crioit de tous côtez tout haut dans le temple qu'on voyait bien que les catholiques voulaient exterminer ceux de la religion et qu'il falloit s'en défendre. L'on sortit en confusion; les soldats ayant tiré leurs espées, furent maltraittéz et toute la ville fut dans une esmotion générale. Les magistrats mandèrent deux ministres et

deux anciens et les blasmèrent fort de ce qu'ils refusoient l'entrée aux catholiques dans leur temple, leur disant que ce n'estoit pas l'intention du Roy par sa déclaration, mais seulement que les catholiques et relaps ne fussent point soufferts aux exercices de la religion pour la professer. Ces messieurs leur demandèrent une ordonnance qui expliquast ainsi la déclaration du Roy et les pust mettre à couvert des peines, ce qu'ils ne voulurent pas leur accorder. On leur dit d'employer leurs soins à empescher que le désordre n'allast pas plus avant et qu'ils en seroient responsables. Ils s'y employèrent avec succéz. Les magistrats ont envoyé en Cour de grands procéz-verbaux de cette affaire et le député a apporté des mémoires pour la justification de ceux de son party.

Il est arrivé une affaire de la mesme nature à Bordeaux, mais pourtant sans grand désordre. Deux prestres se présentèrent à la porte du Temple à Besyle *(sic)*, pour y entrer. On les refusa en leur disant les raisons. Ils voulurent néantmoins entrer. On les chassa de force. Ils s'en sont plaints à M. l'Archevêque et à M. l'Intendant, qui ont fait sur cela aux ministres et aux anciens les mesmes compliments que les magistrats de Nismes, et ont, comme eux, refusé un ordre par escrit. Sur quoy ceux de la relligion ont député au Parlement de Guyenne, à la Réolle, afin qu'il expliquast les intentions de Sa Majesté sur sa déclaration.

On a aussi refusé à Sedan l'entrée dans le Temple à tous les catholiques, mesmes aux missionnaires. M. l'Archevesque de Reims en ayant été adverty a escrit au président, lequel sur cette lettre a donné une ordonnance qui permet aux catholiques d'entrer dans le Temple et à ceux de la Religion de le souffrir. Monsieur de Louvois n'a pas encore rendu de responce positive sur le placet qu'il rapporta au Roy le 17 en explication de la déclaration du 5eme de ce mois, mais il a donné quelque espérance de modification. C'estoit hier ou aujourd'hui qu'il devoit dire les intentions de Sa Majesté, qui s'est fait lire le placet tout de long...

Paris, 26 May 1683. — On a présenté au Roy un placet au nom des Catholiques, au sujet de la nouvelle déclaration de Sa Majesté, qui fait défences aux ministres de les souffrir ny recevoir dans leurs temples. Ils disent que c'est donner par là pleine liberté aux ministres de prescher toutes sortes de hérésies et suplient Sa Majesté de leur donner la mesme liberté qu'ils avoient auparavant. Le Roy a fait

un règlement sur ce placet et sur celuy presenté par messieurs du Consistoire de Charenton, qui porte qu'il y aura un banc en chaque temple pour y recevoir les catholiques qui se présenteront, et ne se placeront point ailleurs, mais que si on souffre d'autres que ceux qui seront placéz sur ce banc, on encourra les peines de la déclaration. Ce règlement estant encore plus dangereux que la déclaration en l'estat qu'elle estoit, on a fait encores de nouvelles remontrances au Roy, sur lesquelles on attend la responce de Sa Majesté.

Un gentilhomme dans le Vivarets ayant fait prescher dans son château, l'on envoya chez lui le prévost des mareschaux pour le prendre prisonnier. Il se mit en défence et le prevost y fut tué avec deux de ses archers.

La demoiselle Paulet, âgée de 16 à 17 ans, condamnée par arrest du parlement de Tholose au bannissement perpétuel comme relaps, à 500 livres d'amende, à 500 livres pour la requeste civile, et à 100 livres pour l'inscription en faux contre l'abjuration qu'elle soustient n'avoir pas signée, parce que dans le temps qu'elle a esté dressée, elle ne sçavait pas écrire du tout ny signer, avoit consigné l'amende pour sortir de prison et aller accomplir son ban, mais par ordre du Roy on l'a retenue, et on croit que le bannissement sera converti en une prison perpétuelle.

(*Suite.*)

UN SYNODE BÉARNAIS DE 1758.

Monsieur le rédacteur,

Il y a quelque temps, un de mes amis, M. le pasteur Destandau, de Cournonterral, m'envoyait la pièce suivante, et m'en faisait le don très-gracieux, à la condition de la faire connaître au public protestant et de ne pas en jouir seul. Rien de plus légitime que ce vœu devenu le mien. Pour le réaliser, je ne puis mieux faire que de vous en envoyer une très-exacte copie, en vous priant de l'insérer dans un des prochains numéros du *Bulletin.*

Si je ne me trompe, ce document est inédit. Pour ne point abuser de la place dont vous pourrez disposer en sa faveur, je n'y ajouterai aucun commentaire.

Les Églises de la province de Béarn assemblées sous les yeux de Dieu en sinode, ce 17 juillet 1758, au nombre de vingt et six anciens,

après avoir imploré le secours du saint Esprit, ont délibéré ce qui suit :

1° Les églises n'ayant que deux pasteurs, ont délibéré, en attendant que Dieu leur en accorde un plus grand nombre, qu'ils présideront par tour dans les assemblées sinodales;

2° L'assemblée a nommé pour modérateur le sieur de Ferre, pasteur, et pour secrétaire le sieur de Montesquin, ancien de l'église d'Ozenx;

3° L'assemblée a nommé, pour assister en qualité de députés au prochain sinode national, le sieur Jean Journet, pasteur de la province des Basses Cévennes, qui nous a esté pretté par le sinode national tenu dans les hautes Cévennes l'an 1756, et le sieur de Labourdette Segualas, ancien de l'église de Salles Mongiscard;

4° L'assemblée, en confirmant l'article du dernier sinode, tenu le 30 décembre 1757, qui porte que dans les églises qui se trouveront sans prédication le dimanche, messieurs les anciens auront soin d'assembler les fidelles chacun dans son distric autant qu'il sera possible et d'y lire la parole de Dieu, faire reciter le catéchisme aux enfants, comme aussy d'y recueillir les deniers des pauvres à la fin de l'exercisse, en recommande très expressement l'observation et exhorte tous les fidelles par les compassions de Dieu de s'y conformer religieusement, sous peyne à ceux qui après diverses exhortations à eux faites au nom de Jésus-Christ, se montreront rebelles contre l'ordre, seront poursuivis selon la discipline jusqu'à la suspension de la sainte Cène;

5° L'assemblée déplorant la foyblesse, la lacheté de plusieurs fidelles qui, pour esviter certaines peynes, tapissent le devant de leurs maisons, balient les rües ou les jonchent de rameaux le jour de la fette du sacrement de l'église romaine, ce qui est déférer à la créature les hommages extérieurs et religieux qui n'apartiennent qu'au créateur, leur recommande l'observation des articles des Sinodes tenus à Charenton, l'un l'an 1631 et l'autre en 1644, de même que l'article du sinode national tenu dans les hautes Cévennes l'an 1748, dont lecture sera faitte à la tette des assemblées religieuses et ceux quy refuseront de les observer en courront les peynes dénommées dans les dits articles contre les delinquans ; et à l'esgard de ceux qui ont contrevenu aux défences expresses d'estendre le jour de la fette du Sacrement, nous le passons sous silence pour cette fois, sous la con-

dition qu'ils ne le fairont plus à l'advenir et qu'ils le promettront en célébrant la sainte Cène;

6° Lors qu'une esglise escrira soit à un pasteur ou à une autre esglise voysine, tant pour luy donner des avis sur quelque cas particulier que pour luy en demander, toute lettre adressée au pasteur ou à ladite esglise sera signée de tous les membres de consistoire ou pour le moins de la plus grande partie, sans quoy ceux à qui ladite lettre sera adressée seront libres d'y avoir tel esgard qu'ils trouveront à propos;

7° Le troisième article du quatrième chapitre de la discipline, touchant la reddition des comptes, sera observé dans tout son contenu, autant que faire se pourra, par les raisons indiquées dans le dit article;

8° Un seul ou plusieurs membres d'un consistoire ne pourront porter aucune plainte dans un sinode en leur propre nom contre qui que ce soit, sans en avoir donné advis préalablement à tout le consistoire, et en avoir obtenu le consentement, et ceux qui le fairont seront censurés.

9° Le sinode ordonne que l'article 6 du chapitre XI de la discipline qui ordonne aux pères et aux mères de porter ou faire porter leurs enfants aux assemblées religieuses pour y recevoir le saint baptême, soit religieusement et exactement observé, sous peyne de censure contre ceux qui voudront s'y soustraire;

10° Lors qu'un pasteur de la province sera obligé de s'absenter pour des raisons particulières et indispensables, ou qu'il sera hors d'état de fonctionner, l'autre pasteur faira alternativement deux assemblées dans le quartier d'Orthez et deux dans le quartier de Sallies, jusqu'à ce que l'autre pasteur sera de retour ou qu'il sera en estat de fonctionner;

11° Veu les grandes graces que Dieu a fait à nos chères églises de leur avoir procuré des pasteurs qui, avec le secours du saint Esprit, les ont retirées de la triste situation où elles estoit depuis longtemps, n'ayant ny ministère ny sacrement, désirant ardemment d'estendre le regne de Jésus-Christ autant qu'il se pourra, ce qui fait notre salut et notre gloire, l'assemblée d'un commun accord a trouvé nécessaire et très bon de laisser à la liberté et à la prudence de messieurs les pasteurs que Dieu nous a donnés dans son amour de porter de temps en temps leurs ministères dans les lieux de la province

où ils croyront pouvoir contribuer aux progrès de la religion, sans que les consistoires ayent droit de s'en plaindre ny de les empécher;

12° Pour la plus grande esdification des esglises du quartier d'Orthez on a trouvé convenable de faire une assemblée dans l'église de Castetarbe, une autre dans l'église de Départ (1) ou Magret, et l'autre dans l'église de Salles ou ses annexes, sans que cet ordre puisse porter aucun préjudice à la liberté que l'assemblée donne aux pasteurs de porter leur ministère dans les lieux ou ils croyront estre nécessaire;

13° Les esglises sont très sensibles et très reconnaissantes aux bontés, aux soins et aux dépences de l'amy qui reçut avec tant d'attention notre très-honoré pasteur, M. de Ferre, dans le temps de la plus grande crise, lors qu'il estoit en quelque manière destitué de tout lieu de surctté. Nous aurions souhaitté ardamment pouvoir répondre à toutes ses bontés, en le dédomagant d'un costé de toutes les dépences qu'il a faittes à son occasion, ce qu'il n'a voulu accepter; d'un autre cotté, en faisant connoitre à toutes les esglises son nom, ce qu'il n'a voulu permettre par un effet de sa modestie. Nous le remercions du meilleur de notre cœur, et si Dieu nous fournit des occasions pour luy exprimer toute l'étendue de notre gratitude, nous les saisirons avec une véritable joye. En attendant on a chargé M. Journet, pasteur, de vouloir le remercier au nom du Sinode, ce qu'il a promis de faire aussy parfaitemeut qu'il luy sera possible;

14° L'assemblée, pénétrée de la plus juste et la plus vive reconnoissance de ce que la province des Basses Cévennes a daigné, par un effect de sa charité et de son zèle, nous prolonger le prest de M. Jean Journet, le digne pasteur, charge très expressément l'église d'Orthez d'en faire incessamment ce très sincère et très respectueux remerciment à la dite province.

Fait et arretté dans notre assemblée sinodale, ce 17 juillet 1758.

Ici se termine le manuscrit; il n'y a pas de signatures, et rien n'indique le lieu où cette assemblée synodale a été tenue. Peut-êfre est-ce à Orthez même (2).

PAUL DE FÉLICE.

(1) Départ, quartier de la ville d'Orthez, sur la rive opposée du Gave.

(2) V. dans Ch. Coquerel, *Hist. des égl. du Désert* (II, 233-236, 247-251) des détails sur Deffère, Jean Journet, et en général sur le protestantisme béarnais, en 1758.

MÉLANGES

LES GRANDS PRÊCHES CALVINISTES DE VALENCIENNES (1)

(Juillet et août 1566).

I

En 1565 la situation était bonne en apparence pour le catholicisme dans le Hainaut. Les prêches publics, les conventicules même avaient cessé, lorsque les calvinistes de Valenciennes prirent une résolution, qui contribua puissamment au développement des églises évangéliques de cette province. Dans le mois de mai de ladite année, ils envoyèrent à Genève deux des leurs pour demander un ministre, qui désormais établit parmi eux sa résidence fixe. Ces deux envoyés étaient Jehan de la Court, patinier (2), et Jehan Flébin, mollekinier (3). Leur requête fut accueillie, et Pérégrin de la Grange, qui avait fait ses études à l'académie de Genève, fut désigné pour aller prêcher l'Évangile aux Hennuyers. Si l'on s'en rapporte aux mémoires de Pontus Payen, avocat d'Arras (4), Pérégrin avait déjà accompli une mission en France et se trouvait à Rouen lorsque, le 26 octobre 1562, la capitale de la province de Normandie fut prise d'assaut par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, à la tête de l'armée de Charles IX. Plus heureux qu'Augustin Marlorat, Pérégrin aurait pu s'échapper et sans doute retourner à Genève. Quoi qu'il en soit de cet épisode de sa vie, ce fut de cette dernière ville qu'arrivait la Grange, lorsqu'en juin 1565 il entra à Valenciennes. Logé par le consistoire secret chez Jacques de le Thour, carioteur (5),

(1) D'après des documents inédits conservés aux Archives générales de l'État à Bruxelles. Les principaux sont : 1° le rapport des espions, masculins et féminins, chargés de suivre les ministres calvinistes dans leurs prêches; 2° le « besoigné » des commissaires royaux à Valenciennes, document récemment classé qui fournit pour la première fois des révélations à l'histoire.

(2) Fabricant de patins ou galoches (chaussures en bois).

(3) Tisserand de fils dits mollekins, servant à faire les batistes. Cet homme fut ajourné (ce qui indique qu'il avait pu fuir) le 6 septembre 1568.

(4) Publiés en 1861 par la Société d'histoire de Belgique (M. Alexandre Henne, éditeur).

(5) Fabricant de cariots, ou rouets à filer le lin. — Cet homme fut condamné au bannissement le 6 mars 1568.

il multiplia les prédications privées pendant un an (juin 1565-1566). Nous savons par un document original que, presque toujours, elles eurent lieu chez Jacques Leclercq, Jehan Pré, boucher du grand mazeau (1), et Jehan le Douille ou le Médouille, tailleur de pierres blanches.

Pérégrin ne tarda pas à se concilier l'affection de son troupeau et à acquérir sur lui une grande influence. Né à Châte, près de Saint-Marcellin en Dauphiné, vers 1540, il n'avait, à son arrivée dans le Hainaut, que 25 ans. Les espions des commissaires de Valenciennes nous donnent son signalement. Il était, disent-ils, « de moyenne stature, de poil noir, ayant une petite barbe, vestu de noir ». Ailleurs nous voyons qu'il était de « pâle visaige ». Mais si en lui la stature était peu imposante, si même la Grange, à raison de sa jeunesse, ne pouvait être encore ni aussi savant ni aussi expérimenté que Junius, que Dathenus, que Taffin, que Guy de Bray, son esprit du moins était vif et enjoué. Il plut surtout par ses saillies, par sa gaieté. Ce méridional, plein de feu et de hardiesse, séduisit, rien que par le contraste, les flegmatiques habitants du Hainaut. Il fut comme un rayon de soleil printanier pour ces hommes rudes, habitués à vivre au milieu des brouillards de leurs vallées marécageuses. Deux autres traits de son caractère, c'étaient la douceur et le courage insouciant et téméraire. Parmi les contemporains, les uns parlent de « ses qualitez doulces »; d'autres « de sa douceur et débonnaireté naturelles ». Jean Crespin a sur lui un mot charmant : « Il avoit, dit-il, une saincte hardiesse, attrempée de doulceur ». Tel était l'homme qui bientôt allait mourir comme un martyr.

Pérégrin ne resta pas longtemps dans l'obscurité. En 1566, les choses changèrent de face. La célèbre dépêche du bois de Ségovie, du 17 octobre 1565, par laquelle Philippe II restaurait les anciens placards de Charles-Quint dans leur implacable férocité, amenèrent le compromis des nobles et la présentation de la requête du 5 avril 1566, tendant tous deux à l'abolition de l'inquisition et à la modération des placards. Les Pays-Bas eurent un moment de répit; un souffle de liberté passa dans l'air; les exilés pour cause de religion quittèrent qui l'Angleterre, qui la France ou l'Allemagne et rentrèrent en foule dans leurs foyers. Ce fut alors que le conseil supérieur des églises

(1) *Mazeau* — *mazel* — boucherie.

réformées siégeant à Anvers décida de reprendre les prêches publics suspendus depuis 1563. Il comprit qu'il ne pourrait plus dominer les religionnaires, qu'animait le désir intense de la prédication de l'Évangile. Mieux valait donc prendre l'initiative et diriger le mouvement qu'être dépassé et submergé par lui. Le 27 juin 1566, le ministre de Tournai, Ambroise Wille, qui venait de recevoir des instructions en ce sens du consistoire central d'Anvers, les transmit à Pérégrin et au consistoire de Valenciennes, en les accompagnant d'une lettre particulière, où il était dit que les gentilshommes confédérés consentaient à la reprise des prêches publics. Cette allégation était erronée, mais non point mensongère, attendu qu'elle dérivait d'une interprétation inconsciemment fausse des desseins et des plans de la ligue. Aussitôt Pérégrin se rendit à Tournai pour s'aboucher avec son collègue, et le 30 juin, vers huit heures du matin, donna son premier prêche public aux portes de cette ville, au lieu dit le Pont à Rieu. Il termina sa prédication en annonçant que la seconde assemblée, où il se ferait entendre, aurait lieu aux portes de Valenciennes, le mardi suivant, 2 juillet.

De là Pérégrin retourna à son poste en passant par Saint-Amand, où il paraît avoir aussi prêché.

Le dimanche 30 juin, dans l'après-midi, Andrieu de Bouzanthon, seigneur de Quérénaing, qui avait été prévôt de Valenciennes pendant l'année précédente (1565-1566), prévint son successeur, sire Pierre Rasoir, que, le soir même, un prêche aurait lieu hors de la porte Notre-Dame; que le prédicant venait de Tournai et de Saint-Amand, où il avait tenu deux assemblées successives.

Sur cet avis, le magistrat fit aussitôt appeler les hommes des serments et leur donna ordre de garder la maison de ville. Puis le prévôt, accompagné de quelques échevins et d'une garde suffisante, sortit de la ville par ladite porte et se mit à explorer la campagne environnante. Il n'aperçut aucune trace d'assemblée; mais il fut informé que celle-ci était fixée, comme nous venons de le dire, au mardi suivant, 2 juillet.

A son retour en ville, il fit assembler le conseil particulier (1), au-

(1) Valenciennes avait deux conseils; l'un, dit conseil particulier, composé de vingt-cinq personnes, était l'auxiliaire du magistrat. Il avait de grandes analogies avec les conseils de *credenza* des républiques italiennes du moyen âge. L'autre, dit grand conseil, était composé de deux cents personnes; les séances en étaient publiques, tandis que celles du conseil particulier restaient secrètes.

quel il exposa la situation, et qui, sur l'exposé qui lui fut fait, prit la délibération suivante :

« Le conseil a esté d'advis de, ceste nuicte, envoyer quelques ungs du serment hors la porte (Notre-Dame) pour, avec les conestables du faulxbourg, prendre soigneulx regard et de veillier si quelque assemblée se tenoit ceste nuicte, adfin de en advertir le ghuet du rempart et, d'illecq, le magistrat pour y obvier ; aussy de mettre bon guet sur lesdits rempars et aux carrefours de la ville, et que, demain au matin, le grand conseil soit assemblé pour admonester le peuple et luy remonstrer qu'il ayt à se conduire sans aulcunes assamblées, blestrou et esmotions, en reméмorant aussy les misères et calamitez advenues en ceste ville pour le passé ad cause de semblables choses et, après, délibérer plus amplement ce qu'il sera besoing de faire pour les jours suivants (1). »

La nuit se passa tranquillement.

Le lendemain lundi 1er juillet, de bon matin, le grand conseil, composé de deux cents personnes, fut convoqué, Comme les séances en étaient publiques, « nombre de gens et petit populaire » assistèrent à celle-ci. A la demande du magistrat, il délibéra comme suit :

« Lequel conseil a prins et reçu de très-bonne parte les remonstrance et admonition qui luy ont esté icy faictes, résolvant bien de chascun se maintenir paisible et en repos, sans se trouver en presches ou assemblées défendues dehors ny dedans, auctorisant ceulx de la justice et du conseil particulier de adviser et mectre telle ordre qu'il conviendra pour éviter et empeschier que inconvénient n'adviègne, et aussy que, d'icy en avant, chascun face le guet en personne, muny de bons et suffisants bastons (2). »

En conséquence, le même jour, le magistrat fit publier un ban interdisant « toutes lesdites assemblées en ceste ville et auprès, comme aussy à tous bourgeois et manans, de quelque qualité qu'il fust, d'y aller ou assister, sur paine chascun faisant le contraire estre pugnis bien griefvement comme perturbateur de la paix et du repos publicq, et dont personne ne sera excusé, soubz umbre d'y avoir esté par curiosité ou quelque aultre semblable cause (3). »

(1) Archives de l'État belge. — Audience. — Papiers d'État. — Registre concernant Valenciennes, 1566.
(2) Même registre. — Ce mot (bastonnus) comprend toutes les armes qui se portent au côté ; les épées, dagues, épieux, haches, etc.
(3) Même registre.

Le même jour encore, un peu plus tard, nouvelle assemblée du conseil particulier. M[rs] de la justice (le magistrat) lui exposent qu'un prêche est décidé et qu'il doit se faire aux portes de la ville, hors de la porte Turnisienne, dans une prairie du marais de l'Espaix (1), « au lieu où l'on thire l'oiselet ». Les religionnaires, ajoutent-ils, sont décidés à en transporter le siége dans l'intérieur de la ville, soit au Neuf-Bourg, soit à la Couture (2), si le magistrat s'avise de faire fermer les portes, pour retenir les habitants.

Cette fois le conseil prend des mesures un peu plus précises. Il décide :

1° Que les portes de la ville seront fermées de bonne heure jusqu'à 7 à 8 heures du soir.

2° Que les portes étant rouvertes, on y placera bonne garde et surtout des bourgeois de marque, chargés « d'adviser et admonester ceulx voullans sortir de demorer et ne donner occasion de mal à la ville. »

3° Qu'on signifiera aux hommes des serments d'avoir à se tenir prêts pour l'assistance de la justice.

4° Que les connestables feront, par leurs dizeniers, donner ordre à leurs gens de rester en leurs logis, sans en pouvoir sortir sinon par commandement supérieur.

5° Que les trois cents têtes bourgeoises, composant les compagnies de Michel Herlin, de Jehan Potier, et de Claude de le Hove, se tiendront prêtes, pour courir, au premier son de leurs tambours, aux lieux de leur rassemblement (3).

Le 2 juillet, le conseil particulier est de nouveau assemblé. Le magistrat lui expose qu'aucun mouvement ne se fera ledit jour, mais que le prêche est simplement remis.

En conséquence, le conseil délibère « d'empeschier par tous bons moyens que presche ni assamblée se face, et que l'on tiègne seullement ouvertes quatre des portes les plus nécessaires, auxquelles soit mis bon nombre de gens en garde, avec un escevin en chascune, et deux des bons et principaulx bourgeois, qui feroient bonnes et amples remonstrances et admonestemens à ceulx voeillans wider

(1) Du latin *spatium*.
(2) Ou culture, emplacement où se tenait le marché aux bestiaux, contre l'église Saint-Nicolas.
(3) Même registre.

de se garder et contenir se trouver en telles assemblées, en leur remémorant les maulx et inconvéniens passés, et que, à dilligence et par la poste, l'on envoye vers son Altèze Me Anthoine Collart, pour faire advertence de tout le discours et estat de ces affaires (1). »

Au lieu de Me Antoine Collart, le second pensionnaire, c'est Me François d'Oultreman, le premier pensionnaire, qui part pour Bruxelles. Il s'arrête à Mons pour aviser le marquis de Berghes, gouverneur de la province du Hainaut (2). Aussitôt celui-ci envoie à la Gouvernante un gentilhomme de sa maison, et lui demande ses instructions. « Aussitôt, dit-il, qu'il les aura en main, il se rendra en personne à Valenciennes. » En même temps, il informe le magistrat de cette ville de sa résolution et l'exhorte à tenir ferme : « Si, lui écrit-il, vous pouvez résister et empeschier ceste première fureur, croyez, messieurs, qu'ilz ne vous fascheront plus, et acquesterez la grâce de vostre prince et repoz pour vostre ville (3). »

Le 2 juillet au soir, Marguerite de Parme s'empresse de répondre tant au gouverneur qu'au magistrat de Valenciennes. Des deux côtés, les recommandations sont identiques. Il faut résister à outrance, employer pour cela les serments et les trois cents têtes bourgeoises. Mais ce qui importe le plus, c'est « d'attraper ces prescheurs, pour en estre fait la punition exemplaire, après que l'on en aura tiré leurs complices (4). »

Le même jour, le principal officier royal (le prévôt-le-comte) Claude, de la Hamaide, seigneur de la Vechte, arrive à Valenciennes pour y vaquer aux devoirs de sa charge (5).

Lorsque d'Oultreman repassa par Mons et communiqua au marquis les instructions verbales et écrites de la duchesse, celui-ci trouva que Marguerite de Parme traitait un peu légèrement les choses. Employer les trois cents têtes bourgeoises, c'était facile à dire ; mais il y avait bien des objections à faire sur ce point. Il était à craindre « que n'en adviendroit le fruit que seroit besoing, pour estre la pluspart vieulx

(1) Même registre.

(2) Jean de Glymes, comte de Walhain, marquis de Berghes-op-zoom, gouverneur et grand bailli du Hainaut, mort à Madrid, en mai 1567, pendant son ambassade en Espagne.

(3) Le marquis à la Gouvernante, 2 Juillet 1566, *Corresp. de Hainaut et Cambrai*, t. VI (mêmes archives). Le même au magistrat de Valenciennes, 2 juillet, registre indiqué ci-dessus.

(4) Les deux lettres sont à leur date (2 juillet) dans la *Corresp. de Hainaut et Cambrai*, t. VI.

(5) Le marquis de Berghes à la Gouvernante, 3 juillet 1566. *Corresp. de Hainaut et Cambrai*, tome VI.

et malpropres au service, et, s'ils estiont rebouttez, seroit de mauvaise conséquence. »

Appréhender le prédicant, était-ce donc si facile? Le marquis pensait que, pour une chose de telle importance, sa présence était nécessaire. Et ici nous trouvons dans sa correspondance un singulier mélange d'énergie (énergie excessive aussi bien dans le fond que dans la forme) et de timidité : « Si Votre Altesse le commande, écrit-il le 3 juillet, m'employeray d'aussi bon cœur que feis oncques chose, et le feray pendre au même instant; mais, après, Votre Altesse me pardonne si je ne passe par France, car je n'y irois, à mon advis, fort seurement (1). »

Par lettre du même jour, la duchesse le rassure. Il n'est pas nécessaire, lui écrit-elle, qu'il se compromette personnellement, en mettant la main à l'arrestation du prédicant. Il suffira qu'il aide de ses conseils le prévôt-le-comte, qui se chargera de l'exécution matérielle (2).

D'Oultreman une fois rentré à Valenciennes, les conseils se succédèrent rapidement, car le temps était précieux et la menace des prêches restait toujours suspendue. D'un autre côté, le marquis de Berghes avait suivi de fort près le pensionnaire. Le 4, il était à la Salle-le-Comte (3). On s'en aperçut bientôt, rien qu'à la netteté des résolutions prises.

La délibération du conseil particulier, en date du 4, avait encore été bien vague; elle portait simplement qu'il y avait lieu de continuer « les debvoirs fais et de sur tout requérir l'advis de monseigneur le marquis (4). »

A l'issue de cette séance, Messieurs de la justice et quelques membres du conseil particulier allèrent présenter leurs hommages au gouverneur. Berghes, après les compliments de circonstance, le prit avec eux sur un ton assez sévère. Il leur recommanda d'abord « de se mettre en soigneuse cure, et d'attraper et prendre les prédicans, ne tendant que à perturbation de la républicque. » « Quand, en 1564, leur dit-il, vous avez demandé à être débarrassés des soldats de pied en garnison chez vous, vous avez promis que les trois cents têtes bourgeoises, qui leur étaient substituées, rempli-

(1) Le marquis à la Gouvernante, 3 juillet 1566. *Corresp. de Hainaut et Cambrai*, même tome. Nous faisons observer que le marquis était obligé de traverser la France pour accomplir la mission qu'il venait d'accepter auprès de Philippe II.
(2) La Gouvernante au marquis, 3 juillet 1566, même *Corresp.*
(3) Ancien palais qu'avaient à Valenciennes les comtes de Hainaut.
(4) Actes concernant Valenciennes, 1566, auxdites archives.

raient leur office. Il s'agit aujourd'hui de tenir vos promesses (1). » Le lendemain, 5 juillet, le magistrat assembla de nouveau le conseil particulier, pour lui rendre compte des résultats de cette entrevue. Ce fut alors qu'une résolution grave fut prise. On décida qu'on s'opposerait par tous les moyens à ce que les prêches fussent transportés dans l'intérieur de la ville, mais qu'on ne pouvait rien contre ceux qui seraient faits au dehors. La raison qui guida les délibérants n'est pas donnée, mais nous la connaissons par d'autres pièces. Ils craignaient que, pendant que la force armée bourgeoise sortirait pour dissiper les prêches forains, les calvinistes restés intra-muros ne fermassent les portes et ne se rendissent maîtres de Valenciennes (2).

Au moment où la délibération du 5 juillet touchait à sa fin, un incident significatif se produisit : l'un des échevins, ayant quitté la salle des séances et étant descendu au rez-de-chaussée de la maison de ville, rencontra au bas de l'escalier une quarantaine d'hommes « mal accoustrez, de petitte qualité et tous artissans », qui lui remirent une requête ainsi conçue (3) :

« A noz très-honnorés et magnifiques seigneurs, les échevins et prévost de la ville de Valenciennes :

» Supplient très-humblement les bourgeois, manants et habitants de Valenciennes, désirant l'avancement de la gloire de Dieu, qu'il vous plaise ne voloir empescher la prédication de l'Évangile, nous donnant en cest endroict la liberté de laquelle jouissent les villes voisines de ce païs, et ce suyvant ce que dernièrement fust arresté par le conseil général : protestant devant Dieu que nous ne prétendons que de cercher la norriture de nos âmes par la doctrine de la parolle de Dieu, laquelle est du tout nécessaire, non point seulement expédiante, comme sont les choses indiférantes à salut. Avec ferme délibération de résister à toutes parolles injurieuses et tumulte, pour entretenir la paix et concorde, qui doict estre entre les citoiens et manans de la ville.

» Ce considéré, qu'il vous plaise nous octroier, ce que Dieu nous donne par sa grande largesse ne pouvant estre osté par les hommes, et ce que, comme humbles subjects, demandons très-humblement. »

Après avoir pris connaissance de cette requête, le collége échevinal

(1) Préambule de la délibération citée immédiatement ci-après.
(2) Même registre manuscrit.
(3) Le magistrat à la Gouvernante, 5 juillet 1566. — *Corresp. de Hainaut et Cambrai*. Même volume.

recueillit ses informations et fut avisé que des individus, paraissant de basse condition, étaient rassemblés en grand nombre à la halle aux draps, sous la maison de ville. Il leur envoya alors des députés pour les presser de venir exposer leurs griefs et développer leur requête ; mais ceux-ci ne purent ramener qu'un seul de ces artisans, qui déclina ses noms et prénoms et déclara être originaire de Beaumont en Cambrésis. « Je ne suis pas, dit-il, de leur compagnie, mais je les ai ouis dire au marché qu'ils demandaient la liberté de prédication. » Sur ce, nouvelles instances du magistrat. Elles demeurèrent infructueuses et l'attroupement se dispersa (1).

En réponse à cette manifestation, le prévôt fit publier le placard général, affiché à Bruxelles le 3 juillet. Cet édit prohibait « tous conventicules et assemblées illicites, secrettes ou publiques, tant ès villes, villages et bourcqz que aux champs ou ailleurs, et aussy toutes presches contraires à l'anchienne foy et religion catholicque, sur paine, allencontre des prescheurs, dogmatiseurs, ministres et semblables séducteurs du peuple, du dernier supplice par la corde et de confiscation de tous leurs biens, ès païs où confiscation échiet... » Dans les pays où la confiscation ne pouvait être appliquée, la Duchesse promettait à chaque dénonciateur une gratification de 600 écus. La peine de mort était également prononcée contre ceux qui prêteraient leurs maisons ou jardins pour y tenir des conventicules, contre ceux qui recéleraient ou favoriseraient les « dogmatiseurs, prescheurs et séducteurs », qualifiés de « pervers, ennemys communs, séditieulx, perturbateurs du repos publicq. » Il y a dans cet édit, qui est resté célèbre, comme un accent farouche et sauvage. On n'inaugure pas autrement le massacre, la mise hors la loi et hors la société. On ne décrète pas autrement l'extermination (2).

Près d'une semaine s'était écoulée et les prêches ne commençaient point. L'intrépide Pérégrin était-il donc intimidé? les calvinistes sentaient-ils leur courage glacé par le placard atroce que nous venons d'analyser? En aucune façon; le retard tenait à une raison politique des plus importantes, et à une discussion des plus vives qui s'était élevée entre la Grange et quelques gentilshommes du parti des Gueux.

Ceux-ci, en effet, n'avaient pas tardé à comprendre que les grands prêches publics, que le peuple calviniste attendait impatiemment,

(1) Même lettre du 5 juillet 1566.
(2) Même registre des actes de 1566.

allaient les compromettre gravement, et, qu'à Madrid, les manifestations purement politiques et les manifestations sectaires seraient enveloppées dans la même défiance et la même haine. Lorsque le 5 avril 1566, ils avaient présenté à Marguerite de Parme leur célèbre requête, celle-ci avait promis ses bons offices auprès du Roi, et, de leur côté, les confédérés (ou gueux) avaient promis de s'interposer partout, pour rétablir le calme et l'ordre matériel. Mais pourraient-ils tenir leurs promesses, lorsqu'ils se trouveraient en face de populations fanatisées et qui, d'ailleurs, n'avaient ni les mêmes croyances, ni les mêmes aspirations que ceux qui prétendraient les diriger? D'ailleurs, le roi n'avait pas encore répondu à la requête. Était-ce dès lors le moment de l'irriter, de l'exaspérer, de le pousser aux dernières rigueurs? Telles étaient les réflexions fort justes, que faisaient entre eux les signataires du compromis des nobles. Ils auraient donc voulu arrêter le grand mouvement calviniste, qu'ils sentaient près d'éclater. Or, à Valenciennes, se trouvait justement un homme fort important du parti, Charles de Revel, seigneur d'Audregnies. Le magistrat se transporta vers lui et le requit d'user de son influence pour empêcher les prêches. Audregnies, trouvant que cette requête s'accordait parfaitement avec les instructions qu'il avait reçues des chefs de la ligue, manda Pérégrin en son hôtel et lui demanda « de quelle authorité il entendoit faire la presche en publicq ». Le ministre exhiba alors la lettre des consistoriaux anversois et celle d'Ambroise Wille. Cette production n'empêcha point Charles de Revel d'insister pour que les choses restassent en état jusqu'au dimanche 7 juillet.

La Grange refusa d'abord de se rendre. Il objecta tout à la fois les ordres de ses supérieurs et le désir intense de ses fidèles. Alors Audregnies recourut à la menace : « Il luy assçeura que, s'il passoit oultre, que luy le premier, luy romproit la teste, et y (aux prêches) améneroit si bonne trouppe que ses auditeurs ne le pourriont défendre. »

Pérégrin dut céder ; il fut alors convenu qu'Audregnies enverrait un de ses gentilshommes à Bruxelles à l'effet de consulter les chefs de la confédération sur la conduite à tenir, et que, de son côté, Pérégrin attendrait « ultérieur commandement » (1).

(1) Le marquis de Berghes à la Gouvernante. — 5 juillet 1566, même *Correspondance*, tome VI.

Le 6 juillet, se produisit un incident qui eut un long retentissement. Non-seulement il coûta la vie au bourgeois calviniste qui va faire son entrée sur la scène, mais encore on peut dire, sans craindre d'exagérer, qu'il eut de funestes conséquences pour le marquis de Berghes lui-même.

Voici donc de quoi il s'agissait :

Ledit jour, un calviniste dévoué, Jehan Médouille (1), de qui nous avons déjà parlé, vint trouver Étienne Gernez, sayeteur et membre du consistoire valenciennois (2). A l'entendre, le marquis, au moment où il se rendait à Cambrai, d'où il devait partir pour l'Espagne, avait rencontré dans la traversée du village de Monchaux, Robert de Mérode, seigneur de Waroux et de Thiant. Un colloque s'était alors engagé entre eux, et il semblait en résulter que, de l'avis même du marquis, les prêches pourraient avoir lieu aux portes de Valenciennes. Seulement ceux de la religion devaient procéder « avec modestie, sans pillier les églises et abbayes ». De plus, le prédicant devait s'abstenir d'entrer en ville. Médouille ajoutait qu'il avait mandat exprès de Robert de Mérode pour faire au consistoire de Valenciennes cette importante communication. Celui-ci s'empressa d'en profiter. Deux de ses membres, le cirier Philippe Muchet et le tanneur Géry Lejosne (3) conduisirent Médouille à Charles de Revel, vis-à-vis duquel le tailleur de pierres renouvela sa déclaration. Audregnies en dressa acte, l'envoya pour sa décharge à la Gouvernante et retira les objections qu'il avait faites jusque-là. Tous les obstacles étaient donc levés et les grands prêches allaient commencer.

(*Suite.*)

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION A SAINT-JEAN DU GARD.

A M. le rédacteur du Bulletin.

Saint-Jean du Gard, 3 décembre 1876.

Cher et honoré monsieur,

Je viens un peu tard m'acquitter de la charge que m'avait confiée notre Conseil presbytéral de vous envoyer le produit de la collecte faite dans

(1) Pendu le 25 août 1568.
(2) Ajourné le 6 mars de ladite année.
(3) Tous deux ajournés le 6 mars 1568.

notre Église le jour de la fête de la Réformation. Ce produit s'élève à la somme de quarante-deux francs. Que la *Société de l'histoire du protestantisme français* la reçoive comme un témoignage de notre profonde sympathie et du vif intérêt que nous lui portons pour l'œuvre de piété filiale qu'elle accomplit en faveur de nos Églises.

Pour faire de ce jour une véritable fête pour notre Église, quelque temps auparavant, j'avais eu l'idée de faire des recherches sur les *Origines de la Réformation dans les Cévennes* et autant que possible *Saint-Jean du Gard;* origines, que m'aidant de Ménard, l'historien de Nîmes, de Dom Vaissette, l'historien du Languedoc, et de Théodore de Bèze, l'historien de nos églises naissantes, je racontai ce jour-là. Ayant pris pour texte ces paroles du prophète Zacharie (IV, 10) : « *Qui pourrait mépriser le temps des petits commencements* », je parlai d'abord de *Maurice Sécenat*, cet ancien prêtre converti aux doctrines évangéliques, qui, brûlé sur la place de la Salamandre de Nîmes en 1551, « *en édifia plusieurs par sa grande constance* », selon le mot de Th. de Bèze, et qui, comme vous le dites vous-même dans votre étude sur *la Réforme au château de Saint-Privat*, fut le premier de cette longue série de martyrs que devaient fournir pendant plus de deux siècles les Cévennes sa patrie. — De 1551, je passai aux années 1556 et 1557, années où au dire de divers journaux, reproduits dans les *Preuves* de Ménard, plusieurs prédicants vinrent de Genève et prêchèrent à Anduze, Saint-Jean du Gard, Sauve, le Vigan et autres lieux des Cévennes, — Saint-Étienne et Saint-Germain dans le Gévaudan. Les noms de ces premiers prédicateurs de l'Évangile dans nos contrées sont malheureusement inconnus; mais leur œuvre fut grande à coup sûr, puisque déjà pendant ces années 1556 et 1557, le sénéchal de Nîmes, le parlement de Toulouse, la cour elle-même s'émurent, ainsi que le prouvent des commencements d'information et plusieurs lettres patentes de cette époque, notamment celles que le roi Henri II lança de Compiègne le 3 juillet 1556, « *contre les hérétiques des Cévennes* ». Ces dernières lettres, conservées par dom Vaissette dans ses pièces justificatives, tome V, ancienne édition, sont très-importantes, en ce qu'elles nous montrent les progrès accomplis à cette époque par les idées nouvelles dans nos montagnes; déjà en effet il s'y tenait des assemblées qui ne comptaient pas moins de 2000 à 3000 personnes. Ce fut au milieu des poursuites faites à la suite de ces lettres patentes que fut saisi le religieux *Claude Rozier*, cordelier de la ville d'Alais; condamné à avoir la langue coupée et à être brûlé à petit feu, il subit sa peine le 22 août 1557, au-devant de la fontaine, à Anduze, ville où quelque temps auparavant il avait, dans des prédications de carême, dévoilé les abus de la papauté. Rozier aussi « *mourut en vrai martyr, soutenant toujours la religion* », nous dit la note du notaire Étienne de Cantalupa qui nous rapporte son martyre.

Nous approchons de l'année 1560, année où, d'après Th. de Bèze, nos Églises des Cévennes furent « *dressées* », les habitants ayant, suivant son expression, « *reçu avec une merveilleuse ardeur la vérité de l'Évangile* ». Il donne à cette occasion le nom de plusieurs Églises avec celui des pasteurs qui les fondèrent. *Olivier Tardieu* est désigné comme ayant été le fondateur de celle de Saint-Jean. Mais quand l'Église fut fondée, cet ouvrier de la première heure était à Saint-Jean déjà depuis dix-huit mois, attendu que nous lisons dans un document fort important, conservé dans nos archives municipales, que le 21 octobre 1570, « il promit au peuple assemblé

dans le temple, d'y servir, sa vie durant, comme il avait déjà fait pendant près de douze années. » L'exercice régulier du pastorat à Saint-Jean remonte donc au moins au commencement de l'année 1559.

Malheureusement, à peine ces Églises étaient-elles fondées, que le vent de la persécution souffla sur elles et faillit les détruire. Le comte de Villars, en effet, fit en novembre 1560 une expédition dans le bas Languedoc qui fut suivie de près d'une autre dans nos Cévennes, parce que les persécutés de la plaine qu'il qualifiait de *canailles*, étaient venus s'y réfugier. Saint-Jean ayant été leur lieu de refuge, Villars y vint avec un grand nombre de compagnies colonelles et y demeura quinze jours, pillant tout, mettant tout à feu et à sang. Th. de Bèze nous donne de cette expédition un récit très-long et très-émouvant dans le premier volume de son *Histoire ecclésiastique*, p. 213 et 214, édition de Lille. Cependant cette persécution fut inutile. La preuve, la voici : Villars était à peine retourné dans la plaine que les pasteurs réfugiés à Saint-Jean se réunirent au nombre de quinze environ sur les hauteurs du plateau d'Aigladines, paroisse de Mialet, et décidèrent, vrais missionnaires, de partir pour aller chacun de son côté consoler et redresser les pauvres Églises ravagées, de Saint-Jean-du-Gard à Aigues-Mortes et de Montpellier au Pont-Saint-Esprit. Quand je vous aurai dit qu'à tous ces faits, qui nous montrent la foi des Cévenols du XVIe siècle, j'ai ajouté le récit de l'histoire du ministre de Sauve, *Tartas*, qui, ayant poussé ses fidèles à saccager les Églises catholiques de Sauve et des localités environnantes, fut énergiquement blâmé par le consistoire de Nîmes, par Calvin, et obligé d'aller faire amende honorable devant la vénérable compagnie des pasteurs et professeurs de Genève, faits qui nous disent l'esprit de prudence, de modération et presque de liberté de la Réforme française à ses origines, je vous aurai donné un résumé fidèle de la partie historique de ma prédication.

J'ajouterai que le mardi suivant, à huit heures du soir, m'aidant des études si intéressantes de MM. Frossard, Recolin et Th. Muret sur *la Tour de Constance*, j'ai donné comme complément de notre fête une conférence sur ce célèbre et triste lieu de détention, — conférence qui, comme la prédication du dimanche, a été entendue par un très-grand nombre de fidèles. Voilà, cher et honoré monsieur, comment cette année nous avons célébré la fête de la Réformation à Saint-Jean-du-Gard.

Me permettez-vous d'ajouter à mon récit un vœu : celui de voir rééditer bientôt par la *Société de l'Histoire du protestantisme français* ces deux œuvres capitales qui s'appellent l'*Histoire des Martyrs* de Crespin et l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze. Je vous citais tout à l'heure cette dernière, édition de Lille. Est-il possible d'entasser plus de fautes d'impression que je n'en ai trouvé dans les quelques pages que j'ai lues? — Je ne le pense pas. Ce n'est pas une reproduction de l'ancienne édition; c'en est à la lettre la contrefaçon. Cette édition est à refaire. Je désire que vous l'entrepreniez bientôt; le plus tôt ne sera que le mieux et, si je ne me fais illusion, vous trouverez des souscripteurs.

Je voudrais aussi vous demander un renseignement, à la condition qu'il ne vous coûtera aucune recherche. Le maréchal de Toiras est né à Saint-Jean, — on montre encore sa maison, — et né protestant, ainsi qu'en fait foi le court extrait de baptême que voici : « Jean, fils de monsieur Aymar de Saint-Bonnet et de damoiselle Françoise de Claret, porté par noble Jacques de Saint Bonnet, sieur de Toyras, du 4 mars 1585. » — Avant le sien,

on trouve l'acte de baptême d'une de ses sœurs, nommée Élisabeth, — et après, ceux d'une autre sœur, Marguerite, et de ses deux frères, François et Paul; ce dernier en date du 21 mars 1590. — Quand le maréchal de Toiras, né protestant, devint-il catholique? Sa famille se convertit-elle pendant qu'il était jeune encore? C'est probable, puisqu'en 1623, son frère Claude de Saint-Bonnet de Toiras fut nommé coadjuteur de l'évêché de Nîmes, sous le titre d'évêque de Césarée et plus tard évêque de Nîmes. La réponse à cette question se trouve peut-être dans l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, t. VII, p. 490; mais cette histoire ne se trouve probablement qu'à Paris. Dezobry dans son *Dictionnaire* parle aussi d'une *Histoire du maréchal de Toiras*. Ce qui m'intéresse aussi, c'est la généalogie de cette famille et en particulier le degré de parenté qui unissait le maréchal à son parrain, Jacques de Saint-Bonnet. — Longtemps après et jusqu'en 1655 au moins, des membres de la famille de Saint-Bonnet de Toiras firent partie de l'église réformée de Saint-Jean. L'un d'eux, à ce qu'il paraît, se serait même réfugié en Prusse à la Révocation, où il fit partie des grands mousquetaires.

Agréez, cher et honoré monsieur, mes meilleurs compliments.

J. Viel, pr.

Indépendamment de la lettre qu'on vient de lire, nous avons reçu d'intéressantes communications de MM. les pasteurs Benoit, de Cette; Berthe, de Troyes; Duproix, de Saint-Laurent du Cros; Perrier, de Caveirac; Albert Paumier, de Reims. Dans cette dernière église un service de communion a été inauguré avec succès le jour de la Fête de la Réformation. « Ce service solennel, écrit M. Paumier, nous permet d'entretenir les sentiers des siècles passés, et de rappeler à une génération trop oublieuse de ses gloires, les héros, les docteurs, les martyrs de la foi réformée. » Une collecte de 190 francs au profit de la Société de l'histoire du protestantisme français, en a été le fruit.

A Montaren, consistoriale d'Uzès, la fête a été célébrée avec accompagnement de chœurs organisés pour la circonstance. Un éloquent discours a été prononcé par M. le pasteur Desmont, et la poésie, par l'organe de M. le pasteur Brunet, a concouru à l'édification des fidèles.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1876.

Présidence de M. le baron F. de Schickler.

Le secrétaire annonce la retraite de M. Ch. Meyrueis, imprimeur de la Société, qui a cédé son établissement à M. Ch. Noblet. Ce changement en amènera sans doute un autre, qui sera prochainement soumis à la sanction du Comité.

Bulletin. — On a reçu de M. Ch. Paillard, lauréat de l'Institut, un mémoire important sur les grands prêches de Pérégrin de la Grange et de Guy

de Bray, martyrs du Hainaut. M. Paillard est auteur d'un savant ouvrage sur les troubles religieux de Valenciennes, qui a obtenu le second prix Gobert. M. le comte Jules Delaborde rend hommage à son impartialité.

M. Ch. Frossard signale un mémoire de la Société des sciences de Lille, auquel on ne saurait adresser le même éloge, et dont l'auteur, M. l'abbé Dehaisnes, ressuscite les vieilles calomnies cent fois réfutées contre les réformateurs.

A l'occasion d'un article sur la famille de Boyve, inséré dans le *Bulletin* de juillet dernier, M. Bordier demande qu'on veuille bien lui communiquer d'avance les notices biographiques qui seraient également destinées à la *France protestante*. Le secrétaire y consent, tout en rappelant la mutuelle indépendance des deux recueils.

Il dépose le tome XV des *Opera Calvini*, qui embrasse deux années importantes de la correspondance du réformateur (1554-1555). De nombreuses lettres adressées à Calvin viennent se placer dans le cadre élargi des savants éditeurs strasbourgeois.

Il présente également au comité le dossier des lettres d'Hotman, dont M. Rodolphe Dareste a bien voulu faire hommage à la bibliothèque du protestantisme français.

Les pièces justificatives d'une histoire manuscrite de la réforme à Strasbourg, par M. le pasteur Rathgeber, sont aussi déposées à la bibliothèque par M. le président.

Il a reçu de M. le pasteur Tollin, de Magdebourg, plusieurs mémoires relatifs à Michel Servet. Il y en a un intitulé : *Servet et Mélanchthon*, qui pourra être analysé dans le *Bulletin*.

Papiers Rabaut. — Lecture est donnée d'une lettre de M. Edm. Hugues, demandant communication des précieux documents qu'un legs récent a placés entre nos mains, et qu'il désire consulter pour terminer son ouvrage sur la restauration du protestantisme au XVIII[e] siècle.

Le comité regrette de ne pouvoir satisfaire ce vœu avant que les pièces fort nombreuses dont se compose cette collection, soient entièrement classées et reliées dans l'intérêt du public.

Il renouvelle ses remerciements à M. William Martin, qui poursuit le travail de classification avec un zèle si méritoire.

M. le président offre au nom de M. le pasteur Ducros la montre certifiée authentique du forçat pour la foi, François de Fiales, époux d'Isabeau Menet, la touchante héroïne de la Tour de Constance.

Fête de la Réformation. — La Société a déjà reçu d'intéressantes communications et de généreux dons. La collecte de la salle Saint-André a produit 406 francs. On ignore le chiffre de celle de l'Oratoire.

M. Gaufrès donne des détails sur la fête célébrée à Nîmes, qui s'est confondue avec l'inauguration d'un temple nouveau. Un vœu a été émis en chaire par M. le pasteur Viguié pour la réimpression du *Martyrologe de Crespin*. Les ressources ne manqueront pas.

Un double service a été célébré à l'église de l'Étoile, et M. le pasteur Bersier nous annonce un don de 100 francs provenant de la collecte de ce jour.

Correspondance. — Le secrétaire passe rapidement en revue les lettres et communications qu'il a reçues de MM. Philippe Corbière, Deshons, Fermaud, Mila de Cabarieu, Maillard, Vielles, de Richemond. Ce sont autant de précieux matériaux pour le *Bulletin*.

M. Hermann Muller, bibliothécaire à Marbourg, propose l'insertion d'une *Apologie* de Peucer relative à la querelle sacramentaire du XVI[e] siècle. On rappelle à ce sujet que la théologie proprement dite est bannie de notre recueil.

Concours de 1876. — On demande si une histoire populaire du protestantisme pourrait entrer dans le cadre des sujets laissés au libre choix

des concurrents. — Non, si l'on s'en tient aux termes du programme qui fait appel à des travaux composés avec des documents inédits et puisés aux sources. Toutefois les œuvres de vulgarisation historique méritent aussi un encouragement, et pourront être l'objet d'un concours spécial.

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR MONTANDON

Le 20 décembre dernier, l'Église réformée de Paris a essuyé un grand deuil : elle a perdu le doyen de ses pasteurs, M. A. Montandon, enlevé à sa famille, à ses nombreux amis, après un fidèle ministère de quarante-quatre ans. « S'il n'avait, dit M. le professeur Jalabert qui lui a consacré une touchante notice (1), aucun de ces dons extraordinaires qui tiennent les auditeurs suspendus aux lèvres des grands orateurs de la chaire chrétienne, il possédait au plus haut degré ce qui caractérise le pasteur chrétien, la foi, cette démonstration des réalités invisibles, et la charité, cet amour ardent qui se porte sur tous les enfants du Père Céleste.

» Là où il fallait le voir, c'était dans cette école du Dimanche qui était son œuvre à lui, avec ce regard si limpide, ce sourire si franc et si bon, cette voix si paternelle, donnant les premières leçons religieuses, développant le sens des Paraboles, racontant la vie de Jésus, mettant en pleine lumière cette incomparable figure du divin ami des enfants. Pendant plus de quarante ans, il s'est consacré à cet humble et touchant enseignement, ne trouvant aucune fonction pastorale supérieure à celle-là, et dans cette grande Église de Paris il a semé sans relâche le bon grain, laissant à d'autres la moisson. Combien il en est qui ont conservé dans leur cœur cette première empreinte et qui ont trouvé plus tard leurs plus profonds souvenirs religieux liés à celui de leur pasteur ! »

Nous ne saurions oublier que M. le pasteur Montandon fut un des plus zélés adhérents de notre Société. Il aimait les livres, et sa belle bibliothèque, composée avec soin, attestait autant de savoir que de goût. Il a pris la parole à deux reprises dans nos assemblées annuelles, la première fois pour exposer, avec compétence et attrait, la notation en chiffres appliquée à la musique religieuse par Davantès (*Bull.*, t. X, p. 185); la seconde fois pour nous témoigner ses persévérantes sympathies à la veille de modifications importantes dans notre œuvre historique (t. XIV, p. 88). Aussi son souvenir vivra parmi nous, et nos regrets s'unissent à ceux de la famille et des nombreux élèves qui trouvent une consolation dans cette parole : « Maintenant laisse aller ton serviteur en paix, car mes yeux ont vu ton Salut. »

(1) Dans la *Renaissance* du 29 décembre 1876.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNE COLLECTION

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année,	1852	20 fr. le volume	11e année,	1862	20 fr. le volume
2e —	1853		12e —	1863	
3e —	1854		13e —	1864	
4e —	1855		14e —	1865	
5e —	1856		15e —	1866	
6e —	1857		16e —	1867	
7e —	1858		17e —	1868	
8e —	1859		18e —	1869	
			19e-20e —	1870-71	
			21e —	1872	
			22e —	1873	
			23e —	1874	
9e —	1860	30 fr, le volume.	24e —	1875	10 fr. le volume
10e —	1861		25e —	1876	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25 c.

Une livraison de la 7e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1876) : 250 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1877